

# Les Feuilles de Saint Sulpice



# Le mot du Maire

*Citoyennes, Citoyens,*

*Nous voici à l'aube de 2016, nous avons commencé 2015 par une suite d'évènements tragiques, malheureusement nous terminons l'année par de nouveaux drames qui ont vu des hommes et des femmes massacrés, innocents, qui aimaient la vie. Pourquoi autant de violence? Pourquoi autant de morts inutiles? Restons solidaires de toutes ces familles, ne les oublions pas.*

*Nous sommes tous Charlie, nous sommes tous Paris.*

*Je ne peux oublier non plus Francis Montmaud, disparu lui aussi tragiquement le 10 janvier 2014. J'ai également une pensée pour tous ceux de notre commune qui nous ont quittés.*

*2015 a été une année où nous nous sommes attachés à retrouver de la trésorerie, tout en investissant. Vous trouverez dans le bulletin les réalisations. Des travaux importants ont été réalisés en régie, et je félicite l'équipe technique pour son professionnalisme ; je salue aussi le travail de l'ensemble des employés municipaux.*

*De nombreuses réunions ont eu lieu (réunion publique en juin : 200 personnes ; réunions des 9 secteurs de la commune : 184 personnes, réunion avec le monde agricole) tous ces échanges ont permis aux participants d'en savoir plus sur leur commune et de connaître les attentes de chacun.*

*Le conseil municipal vous invitera de nouveau à une réunion publique courant Juin, nous vous tiendrons informés tous les ans des projets, des budgets de la commune et de la Résidence du Cèdre.*

*De nouveau en mars 2015, la menace d'une fermeture de classe primaire planait et, malgré de nombreux échanges avec le rectorat ainsi que des actions menées, nous n'avons pu éviter la suppression d'un poste d'enseignant à la rentrée 2015/2016 ; pourtant, comme nous l'avions prévu, le nombre d'élèves était supérieur à celui de l'année 2014/2015, mais le rectorat n'a pas voulu revenir sur sa décision. Depuis, les classes de primaire sont toutes à double niveau.*

*Notre commune a été le théâtre d'animations multiples, grâce à l'investissement de nos associations; merci aux présidents, aux membres des bureaux et aux bénévoles qui, par leurs activités, font connaître notre territoire et le font rayonner hors de ses limites. Merci à nos commerçants, nos artisans, nos professions libérales, nos services publics, acteurs de l'économie et du bien vivre à Saint Sulpice.*

*Au cours du week-end de l'Ascension, début Mai, nous aurons le plaisir de revoir nos amis alsaciens de Neemiller-près-Lauterbourg.*

*Je remercie tous ceux qui m'entourent dans ma mission de maire.*

*Je forme le vœu qu'en 2016, chacun d'entre vous puisse vivre des moments de joie et de fraternité. Je vous souhaite à toutes et à tous une excellente année 2016, surtout une bonne santé.*

*Le Maire*

*Alain Jouanny*

**TOUS UNIS POUR SAINT SULPICE-LES-FEUILLES**

# LE CONSEIL MUNICIPAL



**Alain JOUANNY - Maire**  
*Permanences (sur rendez-vous)*  
*Mercredi, Vendredi, Samedi (matin)*



**Nathalie LABARRE - Maire adjoint**  
*Permanences (sur rendez-vous)*  
*Lundi, Mardi, Mercredi, et Jeudi*  
*(après 16h30)*



**Josiane LABORDE - Maire adjoint**  
*Permanences (sur rendez-vous)*  
*Mercredi, Jeudi*



**Amédée MAILLASSON - Maire adjoint**  
*Lundi (matin), Mardi (matin), Jeudi*  
*(matin), Vendredi (matin)*



**Bernard GRIFFON - Maire adjoint**  
*Lundi (matin), Jeudi (matin)*



**Jessica**  
**SERETNY**  
*Conseillère*  
*déléguée*

**Michel**  
**QUÉRAUD**  
*Conseiller*  
*délégué*

**Marie-Louise**  
**DRU**  
*Conseillère*

**Yves**  
**ELIE**  
*Conseiller*

**Michelle**  
**ALBIERO**  
*Conseillère*

**Jacques**  
**VALLAUD**  
*Conseiller*

**Christiane**  
**GRANDIN**  
*Conseillère*

## BIEN VIVRE À SAINT SULPICE-LES-FEUILLES



**Hervé**  
**BERNARD**  
*Conseiller*



**Monique**  
**PINARDON**  
*Conseillère*



**Michel**  
**DONY**  
*Conseiller*

**Les horaires du secrétariat : Du Lundi au Vendredi**  
**8h30 - 12h00 et 13h30 - 17h30**

**Tel : 05.55.76.73.32**

**Mail : [st.sulpice.les.feUILLES@wanadoo.fr](mailto:st.sulpice.les.feUILLES@wanadoo.fr)**

**Site : [www.saint-sulpice-les-feuilles.fr](http://www.saint-sulpice-les-feuilles.fr)**

### English Office:

*Time slots on Mondays have been set aside for anyone who needs help with forms or needs information, Contact the mairie for an appointment (other times are available on request).*

# 2015 en photos







La municipalité, associée pour la 2ème année au Foyer Rural et au Loisir Créatif, organisait le Téléthon pour les 3 communes de Mailhac-sur-Benaize, les Grands Chézeaux et St Sulpice-les-Feuilles.

Tandis que 14 cyclistes effectuaient une boucle reliant les 3 communes, une quarantaine de marcheurs faisaient une randonnée d'environ 8 km aux alentours de St Sulpice. Devant les mairies de Mailhac et des Grands Chézeaux ainsi que devant la Maison des Loisirs, du vin chaud et des pâtisseries attendaient les sportifs et des urnes recueillaient les dons. Le Foyer Rural recevait dans la soirée une troupe théâtrale venue de St Agnant-de-Versillat, au profit du Téléthon. Une urne était aussi mise à disposition des donateurs au marché de Noël,

Grâce aux associations et aux nombreux donateurs nous avons pu recueillir au cours de ce week-end la somme de :

**1 7 0 0 €**

dans les 3 communes associées pour cette journée. Merci à tous pour votre participation.



**RÉUNIONS DE LA COMMISSION  
DES VILLAGES**

L'organisation d'une réunion par secteur de la commune a connu une bonne participation des citoyens.

Ces réunions ont permis d'informer les participants sur le fonctionnement et la gestion communale.

Les habitants ont montré l'intérêt qu'ils portent à ces sujets par leurs questionnements et les idées qu'ils ont apportées.

Dans un deuxième temps, les participants ont émis des souhaits sur les aménagements de leurs villages,

souhaits qui sont en cours d'étude et de chiffrage. Certains projets seront réalisés dès le prochain budget. Ce qui sera différé et ce qui ne sera pas possible de réaliser, sera expliqué lors de visites organisées par village au cours de l'année prochaine ; certaines propositions sont déjà en application.

Les conseillers et les agents techniques de la commune ne peuvent pas être partout ; n'hésitez pas à signaler à la mairie ce que vous pouvez observer sur le territoire communal, les routes ou les chemins et ce qui vous semble anormal ; nous y apporterons toute notre attention.

**Bernard GRIFFON,**

**Maire adjoint, délégué aux villages.**

- LAVAUPOT**
- LA VALETTE**
- BOISMANDE**
- LES GOUGES**
- RATENON**
- LA CHIRADE**
- LE NOYER**
- MAILLASSON**
- LE PAINCOURT**



**PARTICIPATION REUNION 2015**

<b>ZONE 1 : 18 pers</b>	<b>ZONE 4 : 14 pers</b>	<b>ZONE 7 : 19 pers</b>
<b>ZONE 2 : 12 pers</b>	<b>ZONE 5 : 12 pers</b>	<b>ZONE 8 : 16 pers</b>
<b>ZONE 3 : 9 pers</b>	<b>ZONE 6 : 21 pers</b>	<b>ZONE 9 : 63 pers</b>



# TRAVAUX 2015 EN RÉGIE

## Aux Ets LUGUET :

Peinture façade  
Enduit pignon  
Peinture clôture

## A l'école primaire, cycle 3 :

Réparation charpente préau  
Pose de parquet flottant dans la salle du TBI

## A l'école primaire, cycles 1 et 2 :

Traçage des jeux dans la cour

## A l'école maternelle :

Seuil béton pour portail  
Construction d'un garage à vélos

## A l'école primaire, cycle 2 :

Démolition du mur de la cour

## A la mairie :

Réparation charpente  
Isolation du grenier

## Au lotissement « Les Bouguillons » :

Pose de tuyaux Ø 300, sur la route du lotissement

## A la Résidence du Cèdre :

Terrassement + dalle béton pour groupe électrogène

## Au dispensaire :

Pose d'une rampe pour accès handicapés

## Au lotissement « Le Mondelet » :

Pose de bois au terrain de pétanque

## Au logement de la Maison des Loisirs :

Changement de la douche

## Le Moulin Plet, Les Granges, La Boutinotière, La Garde, Chez Grosjean, Chéniant :

Dérasement + fossés

## A Virvalais :

Nettoyage et débroussaillage du terrain communal

## Nettoyage et débroussaillage des ponts de la Commune

+ tous les travaux d'entretien courant au quotidien.



# INVESTISSEMENTS

## 2015

### Lotissement « Les Bouguillons »

Voïrie interne au lotissement  
Viabilisation : eau, électricité, téléphone  
Assainissement eaux usées, eaux pluviales  
Bornage des lots

Coût : 205 373.48 € (payé en 2013, 2014 et 2015)

### Assainissement hors lotissement sur 900 m

Eaux usées : raccordement lotissement + 5 habitations sur le tracé, traversée de la RD 84 puis jonction avec l'existant de la rue Chez Bouchaud.

Eaux pluviales : raccordement lotissement + 3 habitations sur le tracé, traversée de la RD 84 puis vers la route de Lavaupôt sur la partie basse, 180 m.

Coût : 101 972.72 €

### Création d'un réseau d'eau potable

Alimentation d'une maison d'habitation à Piégut, 300 m de canalisation

Coût : 10 215.84 €

### Médiathèque

Travaux d'assainissement des murs et reprise d'enduit

Coût : 2 890.34 €

Chaudière école maternelle :

20 618 €

Groupe électrogène à la Résidence du Cèdre :

14 685 €

2 planimètres :

7 379 €

Panneaux d'affichage pour les villages :

5 537 €

Balayeuse :

1 738 €

Extension voïrie « Les Bouguillons »:

5 202 €

Mobilier scolaire :

2 624 €





# ASSOCIATION CANTONALE des A.C. - P.G. - C.A.T.M. - OPEX - VEUVES



La Cérémonie du 11 novembre était empreinte de beaucoup d'émotion grâce aux enfants qui ont chanté et fait des dessins pour honorer nos disparus pendant ces guerres meurtrières. Ont été décorés de la médaille de la reconnaissance de la nation MM. Claude LAFORET et Robert MOREL.

Le déjeuner des anciens combattants, qui était ouvert à tous, s'est déroulé dans une ambiance festive, animé par Nicolas VIOLET. Une tombola avait été organisée, nous remercions tous les commerçants de St Sulpice-les-Feuilles pour leur participation avec des dons.

2016 : Le 8 Mars lors de cette cérémonie seront décorés aux Grands Chézeaux : MM. Jean-Pierre RULLAUD, Claude DERBRUT André ZUCCHIATTI, à St Sulpice : MM. Lucien BRUNIE et Jean GAULIER.

Le 24 Avril, aura lieu un thé dansant organisé par les anciens combattants et ouvert à tous, venez nombreux, animé par Nicolas VIOLET.

Le 30 Avril, le congrès départemental aura lieu à Oradour-sur-Glane et appelle à la participation pour honorer cette journée.

L'association cantonale de St Sulpice-les-Feuilles souhaiterait avoir des sympathisants pour faire perdurer l'association.

Je vous remercie par avance.

Le Président

Claude DERBRUT



# L'AMICALE DES SAPEURS POMPIERS



En cette fin d'année 2015 je voulais tout d'abord vous remercier, pour votre accueil chaleureux et votre générosité, lors de notre traditionnel passage des calendriers. Cette récolte est fondamentale pour nous car elle nous permet de payer nos cotisations et assurances, couverture indispensable pour notre activité.

Pour notre repas estival, nous avons repris les anciennes habitudes. La traditionnelle entrecôte a ainsi connu un franc succès.

Bienvenue à la petite Julie qui vient combler le foyer du Sapeur Margot ROLL et son conjoint Kevin MEZERETTE.

L'amicale a fêté sa traditionnelle Sainte Barbe le 9 janvier 2015.

Du côté opérationnel, l'activité ne cesse d'augmenter et nous continuons d'assurer ces interventions malgré les problèmes de disponibilité rencontrés.

Nous avons eu le plaisir d'accueillir Thomas LIBERAL pour renforcer notre effectif, début Mars 2015.

Le recrutement reste pour nous indispensable, afin de conserver notre proximité et de continuer à intervenir dans les meilleures conditions auprès de la population.

Toute personne souhaitant prêter main forte au volontariat est la bienvenue au centre de secours. Pour obtenir des renseignements, n'hésitez pas à venir les dimanches matin à partir de 10 h.

L'amicale des sapeurs pompiers vous présente tous leurs vœux de bonheur et de santé pour cette année 2016.

Le Président  
MATHIEU PINARDON

## COMITÉ DE JUMELAGE

*SAINTE-SULPICE-LES-FEUILLES*



*NEEWILLER-PRÈS-LAUTERBOURG*

L'année 2015 se termine, le Comité a tenu son Assemblée Générale traditionnelle sans beaucoup de changements, si ce n'est au sein du Bureau, M-Christine Peyrat devient secrétaire en remplacement de Monique Pinardon qui prend sa place de secrétaire-adjointe.

Le 14 Mars 2015, nous avons organisé notre traditionnelle choucroute qui a été un réel succès : nous avons été très vite au complet. Je vous remercie de votre participation et présente mes excuses aux personnes intéressées dont nous n'avons pu satisfaire la demande.

Pour 2016, ce repas-choucroute aura lieu le samedi 12 Mars 2016 à la maison des loisirs – Retenez cette date !!

Du Jeudi 5 Mai au Dimanche 8 Mai 2016, nous recevrons nos amis de Neewiller : une première réunion de notre Conseil d'Administration s'est déroulée début décembre, d'autres vont suivre pour en assurer l'organisation : vous en serez bien entendu informés pour que cette réception soit une réussite.

En mon nom personnel et au nom de l'ensemble du Comité de Jumelage, nous vous souhaitons un Joyeux Noël, une bonne et heureuse année : que 2016 connaisse paix, joie, bonheur, santé dans tous les foyers de St Sulpice et Neewiller.

Le Président  
Michel Dony

# L'AAPPMA



*L'année 2015 se termine et ne restera pas dans les annales.*

La sécheresse de l'été a amené notre fédération à fermer la pêche en 1ère catégorie un mois plus tôt qu'à l'habitude et depuis l'étiage de nos rivières n'a pas beaucoup évolué. La Chaume est restée coupée quelques jours en amont de Gençay. Nous en avons informé la fédération Haute Vienne qui a fait le nécessaire auprès de la fédération creusoise.

A part cela nos activités ont été à peu près les mêmes. Concours de pêche à Lavaupot pour l'Ascension avec 47 pêcheurs, concours de pêche à Mondon le 5 Juillet en collaboration avec Brame Benaize qui avait prévu une animation "Fête de la pêche" sur la journée. Le concours a eu son succès habituel avec 18 pêcheurs; l'après-midi a été assez calme malgré des animations comme l'initiation à la pêche au coup, le simulateur de pêche prêté par la fédération et bien sûr la pêche aux canards pour les petits.

Pour les jeunes, la journée initiation à Mondon s'est bien déroulée. Le mercredi suivant pour le Critérium du jeune pêcheur, nous avons accueilli 60 enfants de 6 à 16 ans. En plus les techniciens éducateurs de la

fédération sont venus passer une journée avec les jeunes de la classe de Mme Labarre.

En 2016 toutes ces manifestations seront reconduites.

C'est-à-dire :

- Concours à Lavaupot le jeudi 5 mai
- Concours à Mondon le dimanche 3 juillet
- Animations pour les enfants à cheval sur mai et juin suivant le calendrier scolaire.

Pour finir, le 27 Novembre a eu lieu le renouvellement du bureau pour les années 2016 à 2020.

Pour les cartes de pêche 2016, vous pouvez vous adresser à St Sulpice-les-Feuilles, chez Ophélie tabac loto ou à l'Office de tourisme, à Jouac à la mairie.

Il me reste à vous souhaiter une bonne et heureuse année 2016 et surtout de bonnes bourriches si le temps le permet.



## ACCA

Une saison s'achève, puis une autre recommence. L'année 2014/2015 fut très satisfaisante, les grands animaux étaient au rendez-vous. Notre quota chevreuils a été réalisé sans problème, les sangliers étaient là aussi, sans oublier les renards (environ 60 réalisés)

Notre ACCA a participé au concours de meutes sur lièvres. L'organisation fut faite par ARNAC-LA-POSTE que nous avons rejoint ainsi que MAILHAC-SUR-BENAIZE – ST HILAIRE-LA-TREILLE (mois de Mars). 8 équipages étaient inscrits. Notre repas (Mars) a été très apprécié une fois de plus.

Pour 2015/2016 : augmentation de notre quota chevreuils de 35, nous passons à 45.

Lièvres : fermeture anticipée huit jours après l'ouverture (Tularémie) maladie très grave pour l'humain. Une nouvelle réserve a vu le jour, et ceci pour 5 ans.

5/6 Mars concours de meutes sur renards et lièvres, l'organisation se fera par notre ACCA. Se

joindront à nous ARNAC-LA-POSTE – ST HILAIRE-LA-TREILLE – MAILHAC-SUR-BENAIZE – LES GRANDS CHEZEAUX et la chasse privée de PIEGUT.

Le repas de l'ACCA aura lieu le 19 Mars 2016.

Le nombre de chasseurs se maintient encore cette année. Notre ACCA est toujours aussi dynamique, bonne entente entre nous et surtout avec les exploitants agricoles de notre commune.

Au nom de l'ACCA je vous souhaite une très bonne année 2016, pleine de joie, d'amour, de bonheur et surtout une très bonne santé.

Le Président

Michel RENAUD



# Avenir Nord Foot 87



## « L'annonce est officielle... »

Depuis le 07 Juin 2015, l'AMS St Sulpice-les-Feuilles, l'EASH Arnac/St Hilaire et l'école de foot Avenir Foot 87 fusionnent pour former le nouveau club du nord de la Haute-Vienne :

**AVENIR NORD FOOT 87**  
(A.N.F.87).

Un projet sportif ambitieux confié aux co-présidents **Fabrice PATURAUD** et **Stéphane PINARDON**.

Une revue d'effectifs digne de ce nom pour la saison, avec 3 équipes séniors, 1 équipe sénior féminine, 1 équipe U17, 1 équipe U15 ainsi que nos 150 débutants et jeunes licenciés de U6 à U16 filles et garçons.

Sans oublier le soutien des municipalités d'Arnac-la-Poste St Hilaire-la-Treille, St Sulpice-les-Feuilles, Jouac et St Léger-Magnazeix pour la mise à disposition des stades et des locaux, de quoi pratiquer et préparer dans les meilleures conditions les équipes de notre Club.

L'encadrement, les entraînements, l'administratif et la promotion du nouveau club, des jeunes aux séniors sont assurés par quelques 40 dirigeants dynamiques et motivés.

Cette première saison pour ce nouveau club est à l'heure actuelle une

réussite tant sur le plan sportif que sur le plan humain, à la fois chez les jeunes comme chez nos séniors.

*Tout au long de la saison, le club se donne la volonté d'organiser plusieurs manifestations:*

- 1 loto le 26/07/15 à St Sulpice,
- 1 loto le 29/11/15 à Jouac,
- 1 loto le 27/12/15,
- 1 galette des rois en Janvier,
- 1 soirée Moules/frites le 13/02/16 à Arnac-la-Poste,
- 1 concours de belote pour le Lundi de Pâques à Arnac-la-Poste,
- 1 Tournoi U11/U13 pour le jeudi de l'Ascension à St Hilaire-la-Treille,
- et la Fête de Fin d'année du Club le 25/06/16 à Jouac.

Sans oublier nos jeunes et séniors qui défendent avec envie et

volonté les couleurs du club chaque week-end sur nos différents stades.

*Les infos et dates sont disponibles sur:*

Notre site : <http://anf87.footeo.com/>

Notre Page Facebook : [Avenir-Nord-FOOT-87](https://www.facebook.com/Avenir-Nord-FOOT-87)

A.N.F.87 remercie tous ceux qui ont œuvré à ce projet, bénévoles, artisans, commerçants, sponsors et partenaires.

*Notre priorité : « L'Esprit Club »*

Alors si vous souhaitez nous rejoindre comme joueur, joueuse, entraîneur, sponsor... et que notre projet vous intéresse, n'hésitez pas à nous contacter.

A.N.F.87

*Contacts :*

**F.Paturaud : 0687703962**

**S.Pinardon : 0661494224**

*\*Photo de fin de match : les séniors qui gagnent et nos jeunes devenus supporters pour un dimanche...*



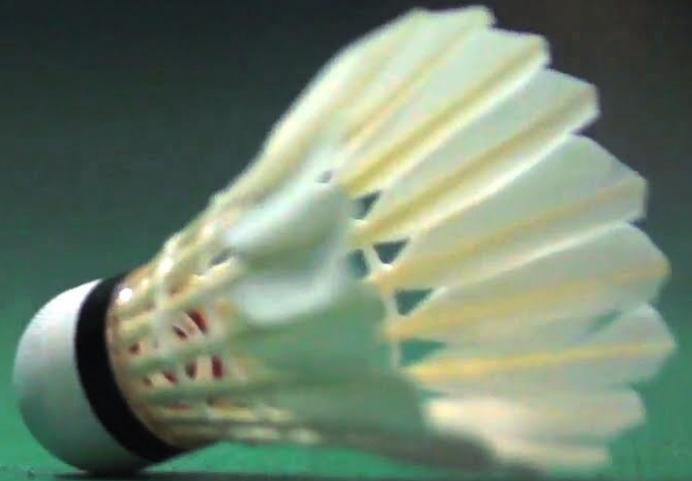
*L'équipe dirigeante vous souhaite une bonne et heureuse année 2016.*

La saison 2015/2016 du club de badminton de Saint Sulpice-les-Feuilles, Le Bad St Sul Club, a très bien commencé. Cette année, nous pratiquons le badminton en loisirs. Nous comptons 34 cotisants (18 adultes et 16 enfants), la bonne humeur et la convivialité sont de la partie.

C'est avec grand plaisir que notre nouvelle équipe vous accueille pour venir essayer ce sport qui reste facile à pratiquer que l'on soit débutant, sportif ou compétiteur. Les entraînements ont lieu le lundi de 19h à 21h, le mercredi de 18h à 21h et le vendredi de 18h à 19h30 pour les enfants, ouvert aux adultes.

Nous souhaitons à tous nos meilleurs vœux pour l'année 2016.

La présidente,  
Sylvie Paquet



## Club de Volley

Au cours de la saison 2014-2015, le club de St Sulpice-les-Feuilles n'a pas rencontré beaucoup de succès dans le championnat UFOLEP. Une seule équipe engagée s'est retrouvée dans une poule très relevée, ce qui a provoqué parfois quelques déceptions ; mais en revanche nos volleyeurs ont quand même beaucoup appris au contact d'adversaires plus expérimentés.

Comme les années passées, notre tournoi de l'Ascension a connu un franc succès auprès des autres clubs du département et ailleurs (Creuse, Indre, Vienne). L'ambiance y fut des plus chaleureuses et la victoire revint au CVL 1.

En outre, cette année, notre club s'est vu confier l'organisation de deux finales départementales (Honneur-Excellence et Élite) qui se déroulèrent le 30 Mai. Ce fut pour nous une très belle réussite et pour les spectateurs, l'occasion de voir évoluer des équipes d'un niveau relevé. Un beau spectacle pour St Sulpice.

La 1ère finale opposait La Souterraine contre CVL 1 Limoges, un très beau match qui a fini par la victoire de CVL 1. Et la finale Élite opposait 2 équipes de Limoges le COB contre APLVB, victoire de APLVB.

Ajoutons que nous serions toujours très heureux d'accueillir tous ceux que notre sport peut intéresser. Venez nous rejoindre à la halle de sport le Vendredi à 20h30.

En cette fin d'année 2015 tous les volleyeurs du club adressent à tous, les meilleurs de leurs souhaits pour 2016.

Le Président



# FOYER RURAL



Je commencerai mon propos par des mots de tristesse : en effet, notre association a eu la douleur de perdre son vice-président Titi NADAUD au mois de septembre dernier. Nous avons tous été très affectés par sa disparition tragique.

Le vendredi 09 octobre, l'assemblée générale a clôturé l'exercice 2014-2015. Le bilan moral et le bilan financier de l'association ont été présentés à la petite quarantaine d'adhérents présents. La trésorerie se porte bien, avec une nette augmentation du solde positif. Mais, comme nous nous y attendions, après quatre années consécutives durant lesquelles le nombre d'adhérents s'était accru, cette année nous avons vu nos effectifs baisser. Différentes raisons à cela ; des activités ont cessé, comme la zumba pour raisons de santé de l'animatrice Joanne, le ping-pong pour raisons professionnelles de l'animateur Hervé, ou pour insuffisance de participants à l'atelier mémoire. Peut-être aussi les gens sont-ils changeants et se lassent-ils vite ? Pourtant, le bureau, les animateurs, le conseil d'administration mettent tout leur cœur afin de créer, d'encadrer ou d'animer des activités. Je les en remercie tous. Je remercie également les quelques nouveaux membres du conseil d'administration qui nous ont rejoints. La composition du bureau a été un peu modifiée, Jean MARZET et Roger GIRAUD étant élus respectivement vice-président et trésorier-adjoint.



Une grande diversité d'activités est proposée. Si la grande majorité se poursuit, la disparition de certaines est compensée par la création de nouvelles, effectives telle que l'initiation à l'informatique par Pascal, ou en projet comme des « cours » d'aide au français à l'attention des ressortissants britanniques de la commune et des communes limitrophes pour faciliter leurs démarches, ou d'atelier « photos d'art » avec Jessica.

Vous trouverez dans la notice ci-après la liste des diverses activités que vous pouvez pratiquer au sein de notre association, moyennant une cotisation annuelle unique obligatoire de 10 euros pour l'ensemble des activités (et une rétribution pour certaines), et le calendrier des diverses randonnées pédestres ou à vélo, soirées et voyage auxquels vous pourrez participer au cours de l'année 2015-2016. Pour que toutes ces activités perdurent, vous êtes invités à rejoindre notre association et à participer, selon vos goûts ou vos possibilités, à l'une ou plusieurs d'entre-elles. Renseignements directement sur place ou auprès des membres du bureau.

Les différentes soirées, randonnées, journée-détente, au cours de l'année écoulée ont connu un succès divers, avec un nombre variable de participants, mais en général souvent les mêmes. Il y règne une ambiance et une bonne humeur remarquables, dues bien sûr aux organisateurs mais aussi et surtout aux personnes qui nous font l'honneur d'y participer. Notre voyage annuel des 29 et 30 août le long du canal du Midi, fait en vélo ou à pied selon les choix de chacun, a beaucoup plu aux voyageurs. Malheureusement, pour d'impérieuses ou graves raisons de santé, six personnes ont été obligées d'annuler.



Nous vous invitons à venir nous rejoindre pour partager ces journées dans la bonne ambiance. Consultez notre site internet [www.foyer-rural-st-sulpice-les-feuilles.fr](http://www.foyer-rural-st-sulpice-les-feuilles.fr) et lisez les affiches apposées chez les commerçants, à l'office de tourisme, à la mairie et à la Maison des Loisirs, vous informant de nos sorties et spectacles.

Pour le voyage fin août 2016, nous nous rendrons dans la région de SARLAT. Nous avons déjà trouvé un très agréable hébergement et gageons que la réputation du Périgord ne faillira pas. De très belles visites seront organisées.

Le conseil d'administration, le bureau et l'ensemble des adhérents du Foyer Rural vous souhaitent une bonne et heureuse année 2016.

Le président du Foyer Rural, Alain BRUN



# CALENDRIER DES ACTIVITES



## **NOUVEAU !!!! ATELIER INITIATION INFORMATIQUE (Pascal)**

Mardi de 18H00 à 19H00  
Anciennes écoles

## **ATELIER THEATRE (Nelly)**

Vendredi de 16H30 à 17H30  
(7 à 10 ans)  
Vendredi de 17H30 à 18H30  
(11 à 14 ans)

## **BELOTE (Annie)**

Mardi de 14H00 à 17H00

## **BRIDGE (Jean-Pierre)**

Jeu de 14H00 à 18H00

## **DANSE EN LIGNE (Alison)**

Mardi de 19H30 (débutants)  
20H30 à 22H30 (tous)

## **DANSE MODERNE (Nelly)**

Mercredi de 13H30 à 15H00  
(11 à 14 ans)  
Mercredi de 15H00 à 16H00  
(4 à 6 ans)

Mercredi de 16H00 à 17H30  
(7 à 10 ans)

Vendredi de 19H30 à 21H15  
(ados – adultes)

## **FOOTING-JOGGING (Marie-Ange)**

Dimanche de 09H30 à 10H00  
débutant(e)s  
Dimanche de 10H00 à 11H00  
confirmé(e)s

## **GYM VOLONTAIRE – RELAXATION**

Lundi de 17H45 à 18H45  
(Yvette – temporairement Nathalie)  
Jeudi de 10H00 à 11H15 (Nathalie)

## **KARATE (Christophe et M. Ange)**

Vendredi de 20H15 à 21H30  
(à partir de 6 ans) Anciennes écoles

## **BOXE FRANCAISE**

Vendredi de 21H30 à 22H45  
(à partir de 10 ans)

## **SOPHROLOGIE (Nathalie)**

Lundi de 09H30 à 11H00

## **PROGRAMME DES ACTIVITES HEBDOMADAIRES**

Mardi de 18H00 à 19H00

## **TAROT (Guy)**

Lundi de 20H30 à 24H00

## **YOGA (Félix)**

Mercredi de 18H30 à 19H30  
Vendredi de 10H00 à 11H00  
Anciennes écoles

## **ZUMBA**

suite arrêt des cours par Joanne, il n'a  
pu être trouvé de remplaçant(e) pour la  
saison 2015/2016.....

## **ACTIVITES ANNUELLES PROPOSEES EN PLEIN AIR OU A LA MAISON DES LOISIRS**

### **Vendredi 08 janvier 2016 à 20H00 :**

Galette des Rois (*adhérents de l'association*)

### **Samedi 06 février 2016 à 20H30 :**

Soirée théâtre avec la troupe « Les Arnacois »  
d'Arnac-la-Poste

### **Samedi 09 avril 2016 à 20H30 :**

Soirée théâtre avec la troupe « Oradour-sur-Scène »  
d'Oradour-Saint-Genest

### **Dimanche 17 avril 2016, la journée :**

Randonnée vélo (26,5 km + 8 km), Pique-nique  
Saint Sulpice-les-Feuilles – Etang de la Chaume  
Départ 09H30 de la Maison des Loisirs.

### **Dimanche 22 mai 2016, la journée :**

Randonnée pédestre (lieu à déterminer) Pique-nique  
Départ 09H00 de la Maison des Loisirs. (Co-voiturage)

**Carte d'adhérent obligatoire :  
10 euros pour l'année  
Renseignements et  
inscriptions sur place**

### **Samedi 04 juin 2016 à 20H30 :**

Soirée théâtre (jeunes de Nelly)

### **Dimanche 12 juin 2016, la journée :**

(à déterminer) Pique-nique  
Départ 09H00 de la Maison des Loisirs. (car)

### **Samedi 18 juin 2016 à 20H30 :**

Fête de la danse moderne (Nelly)

### **Dimanche 26 juin 2016 :**

journée-détente (à déterminer) Pique-nique  
Départ 09H00 de la Maison des Loisirs.

### **Samedi 27 et dimanche 28 août 2016 :**

Voyage randonnée pédestre – dans le Sarladais.

**Pour faciliter l'organisation, pensez à vous inscrire  
auprès des responsables.**

# *Lou Gais Marchois*



Cette année, malgré un nombre insuffisant de danseurs, nous avons pu assurer nos sorties en Creuse, Indre et bien sur en Haute-Vienne.

Notre effectif se réduisant suite au départ de jeunes pour raisons professionnelles et d'autres danseurs pour raisons de santé, nous demandons à toutes personnes motivées, de nous rejoindre afin de faire perdurer l'ambiance festive de nos danses dans notre département et ceux environnants.

Nous rappelons l'adresse de notre site :

*"[groupefolkloriquelougaismarchois.jimdo.com](http://groupefolkloriquelougaismarchois.jimdo.com)"*  
Sur lequel vous pourrez découvrir nos diverses sorties .

Le groupe remercie la commune de St Sulpice-les-Feuilles pour la subvention annuelle qu'elle nous attribue.

*Le groupe folklorique, souhaite à toutes et à tous une très bonne année 2016.*

Le Président

*Claude LOUIS*



## *Team Quad de l'Eschalièr 87*



Notre association qui a vu le jour au premier semestre 2012, a pour objet, la promotion du quad de loisir, l'encadrement de randonnées touristiques, et l'information sur la circulation dans la nature et surtout le respect du voisinage.

Nous organisons une randonnée annuelle, tous les ans pour le week-end de Pentecôte, avec beaucoup de participants et la journée se termine par un repas convivial. Cette année nous avons de nouveaux adhérents, nous leur souhaitons la bienvenue dans notre groupe.

Le Team Quad de l'Eschalièr 87 remercie les communes nous autorisant à circuler sur leur territoire lors de nos randonnées.

L'association du Team Quad de l'Eschalièr 87 vous souhaite, ainsi qu'à ceux qui vous sont proches, une bonne et heureuse année 2016.

Le président

Stéphane LOIZEAU

# Loisir Creatif

Comme chaque année nous profitons du bulletin annuel de la commune de St Sulpice pour présenter notre Association.

Les adhérentes de cette association se réunissent chaque lundi après-midi de 13H30 à 17H . Chacune confectionne selon ses envies et toutes travaillent ensemble dans la bonne humeur, c'est l'occasion d'échanger, d'apprendre et de partager son savoir-faire mais surtout de créer des liens d'amitié.

Le montant de la cotisation est de 10 euros.

Nous remercions la municipalité de St Sulpice-les-Feuilles qui met à notre disposition gracieusement une salle de la Maison des Loisirs.

Tout le travail de l'année a été exposé au marché de Noël de St Sulpice-les-Feuilles, (seul marché que nous faisons) la recette a été correcte et nous remercions toutes les personnes qui prennent le temps de venir nous voir et nous encourager.

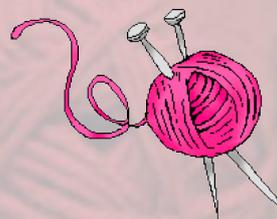
Nous avons fait des pâtisseries qui ont été

vendu au profit du téléthon le samedi 05 Décembre 2015

Comme chaque année nous avons aussi confectionné des couvertures en laine et de la layette qui ont été remises à l'Association « Amis sans Frontières » pour être distribuées aux plus démunis. La laine et d'autres fournitures proviennent de généreux donateurs qui se reconnaîtront. Merci pour cette générosité.

Tous les membres de l'Association vous souhaitent une bonne année 2016 et surtout une bonne santé.

La Présidente  
Yvonne CHEVALIER



## Amicale du cochonnet de la Benaize

Notre assemblée générale a eu lieu le 27/11/2015. Nous avons fait le point sur toutes les manifestations qui ont été faites au cours de cette année.

Nous sommes satisfaits de la participation. Pour 2016 nous continuerons dans les mêmes lignes.

Le club recrute des joueurs et des joueuses jeunes ou moins jeunes.

Toutes personnes intéressées peuvent contacter le président au 06.82.67.12.32.

Notre association est saine et dirigée par des gens qui s'investissent pour son bon fonctionnement.

Le Président, Amicale du cochonnet de la Benaize

GERARD TARTARIN





L'année 2015 a été riche en activités pour notre Association et nous allons vous en faire le résumé en quelques lignes.

municipalité). Nous avons installé comme d'habitude nos décorations de Noël. Cette année le père Noël était présent dans sa maison entourée de cadeaux et a vu passer de nombreux visiteurs.

Le fleurissement a été une fois de plus une raison de nous rencontrer et de rehausser l'image de notre village.

Pour ce faire, il a été réalisé des petits trains avec des objets de récupération et le talent a fait le reste. Ces petits trains ont été par la suite garnis de fleurs ainsi que les autres parterres.



Nos soirées :

- la Fête des voisins en mai ; une réussite totale avec beaucoup de convivialité.
- Une journée pêche avec barbecue, nous a permis de passer un agréable moment au bord de l'eau et à l'ombre, clôturé par une partie de pétanque.
- De plus, de nombreuses soirées improvisées ont eu lieu au bord de notre mare au cours de cet été très chaud.

Nous tenons à remercier toutes les personnes, artisans, commerçants, entreprises et municipalité pour leur soutien.

L'association LAMARANOU est heureuse de vous présenter ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2016.

En Octobre Novembre, ont été réalisés des ateliers de fabrication de couronnes, décoration de celles-ci et autres pour notre stand du marché de Noël (un grand merci aux commerçants, artisans et à la

Le président



# L'ASSOCIATION DES COMMERCANTS ET ARTISANS



L'association des commerçants et artisans de Saint Sulpice-les-Feuilles vous souhaite une bonne fin d'année 2015.

Nous remercions toutes les personnes qui ont contribué à la bonne marche de nos manifestations.

Nous remercions aussi les employés communaux pour l'aide fournie pour le marché de Noël.

Nous vous souhaitons une bonne année 2016

La Présidente

Mme TAN



## *Aide Collective pour le Maintien à Domicile*

Notre association en 2015, avec la modification territoriale et la disparition des cantons, a dû changer de nom. L'Association Cantonale de Maintien à Domicile devient Aide Collective pour le Maintien à Domicile.

Notre en-tête volontairement reste la même.

Dans les faits, il n'y a aucun changement, l'association est toujours liée aux communes signataires lors de sa création; elle intervient donc sur le même territoire géographique.

L'Acmd s'adresse aux personnes âgées et aux handicapés dans le but de les aider dans la vie quotidienne.

L'Acmd agit en qualité de mandataire, c'est-à-dire qu'elle peut sélectionner et proposer du personnel intervenant à votre domicile dont vous devenez l'employeur. Notre service gère les formalités administratives liées à cet emploi.

Le personnel peut réaliser différentes tâches de la vie courante, par exemple :

- Effectuer des courses
- Préparer, réaliser et aider à prendre les repas
- Entretenir le logement, le linge
- Aider au lever, au coucher, à la toilette (non médicalisée), à l'habillement, aux déplacements
- Effectuer des gardes, jour et nuit, sept jours sur sept.

Notre service mandataire d'aide au maintien à domicile s'engage à :

- Proposer un personnel adapté à votre situation
- Déterminer avec vous les missions et tâches de votre employé, afin de répondre à vos attentes et vos besoins.
- Organiser avec vous la mise en place et le suivi des interventions.

Pour tous les renseignements et la mise en place de ces services, vous pouvez prendre contact avec Sarah Gomez du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 15 à 16 h 15 sauf le mercredi après-midi au centre médico-social de St Sulpice-les-Feuilles, 2 Rue du stade. Tél: 05 55 76 79 49

Bonne année 2016

Le Président : Yannick Vittu



Fondée en 1985 par Coluche, Les restos du cœur est une association loi 1901 reconnue d'utilité publique sous le nom officiel de

*« Les Restaurants du cœur - Les Relais du cœur ».*

Ils ont pour but « d'aider et d'apporter une assistance bénévole aux personnes démunies, notamment dans le domaine alimentaire par l'accès à des repas gratuits et par la participation à l'insertion sociale et économique, ainsi qu'à toute action contre la pauvreté sous toutes ses formes . »

#### *Les Restos aujourd'hui*

30 ans plus tard, ce sont 128,5 millions d'équivalents repas qui sont distribués par l'association.

Aujourd'hui, les carences alimentaires les plus graves ont disparu mais la pauvreté a pris un autre visage : accidents de la vie, contrats précaires, travailleurs pauvres, jeunes de – de 25 ans n'ayant pas le RSA, retraités disposant du seul minimum vieillesse .

En France, 8,5 millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté (source : INSEE, septembre 2014).

#### *Provenance des sources pour 2014/2015*

La plus grande partie provient de dons et de legs (49%), s'y ajoutent les opérations des Enfoirés (13%), les subventions publiques (19% pour les organismes nationaux, 11% en provenance de l'Union européenne, 4% de produits divers et financiers ). Les frais généraux sont réduits et près de 90% des ressources sont consacrées aux actions de l'association.

L'aide alimentaire s'accompagne d'un accueil et d'une écoute afin de permettre aux bénéficiaires de trouver une aide ponctuelle ou prolongée .

A St Sulpice-les-Feuilles, le centre leur permet d'accéder à l'activité Cinéma grâce au partenariat avec « Ciné plus en Limousin » qui diffuse des films récents notamment à Arnac-la-Poste .

Il propose aux familles qui le souhaitent des vacances à coût réduit, des micro crédits permettant de faciliter l'achat de biens visant à améliorer le quotidien, à accéder à l'emploi, à l'autonomie et l'utilisation d'un jardin potager .

Les bénéficiaires peuvent également rencontrer un infirmier offrant une assistance psychologique.

L'équipe de bénévoles de St Sulpice-les-Feuilles constituée de 7 personnes est présente le mardi matin de 9h à 12h dans le local situé derrière la mairie .

Vous pouvez nous joindre en cas de besoin ou si vous voulez rejoindre l'équipe au 05 55 60 42 71.



#### *Unité Locale de St-Sulpice*

*Siège : 2, rue du Stade à St-Sulpice-les-Feuilles*

L'Unité locale de la Croix-Rouge s'occupe de l'action sociale sur tout le territoire du canton. Nous sommes aussi une antenne du plan départemental d'urgence de la Croix-Rouge déclenché par la Préfecture en cas de nécessité.

La VESTIBOUTIQUE ouverte à TOUS présente un grand choix de vêtements d'occasion en bon état pour tous âges et presque pour toutes circonstances, à prix très modiques.

La municipalité met gracieusement ses locaux à notre disposition. Nous l'en remercions vivement.

Cette année comme les précédentes, l'ASSOCIATION MAXIMUM nous a accueillis dans ses locaux lors des portes ouvertes. Ainsi de nouvelles personnes ont pu faire connaissance avec la Croix-Rouge.

Lors des MANIFESTATIONS LOCALES (foires, marchés de Noël), les enveloppes de tombola que nous proposons rencontrent toujours un grand succès. Merci à tous.

Ces fonds collectés ici et ailleurs nous permettent de mener à bien des actions de SOLIDARITE :

- aides financières ponctuelles en participant au règlement de factures d'E.D.F., chauffage et autres,
- aide alimentaire d'URGENCE sous forme de bons d'achats dans les magasins agréés,
- départ en vacances. Cette année une personne a pu profiter d'une semaine au bord de la mer à l'Île de Noirmoutier. Egalement un enfant et une accompagnatrice de l'unité locale sont partis 2 jours à Disneyland.

BONNE ANNEE 2016 à TOUS

La Présidente : Mady BONNET



# Secours Catholique

à Saint Sulpice-les-Feuilles

Depuis plus de quatre ans maintenant, une équipe du SECOURS CATHOLIQUE est installée dans le presbytère, mis généreusement à notre disposition par le Père Xavier Durand.

Nous recevons les familles en grandes difficultés le vendredi, de 13h45 à 16h00, toute l'année.

Le nombre des accueillis augmentant considérablement chaque année (nous recevons maintenant plus de 40 familles), nous avons été obligés de créer deux groupes que nous recevons une semaine sur deux.

Nous privilégions d'abord l'écoute, autour d'un café et de petits gâteaux ; puis, nous leur remettons des colis de nourriture que nous sommes allés chercher le matin même à la Banque Alimentaire de Guéret.

Depuis maintenant deux ans, deux de nos

bénévoles font partie de la Commission des Aides qui apporte un soutien financier aux plus démunis.

Comme chaque année, nous allons organiser, avant Noël, un repas festif, préparé par les bénévoles. Accueillis et accueillants se retrouvent ainsi pour un moment heureux et convivial.

**La responsable : Agnès THOMAS**

**Place de l'Église, Presbytère, Tél. : 06.08.49.35.82**



# Secours Populaire

à Saint Sulpice-les-Feuilles



*Dans ce monde où la grande précarité s'amplifie, le secours populaire vient à vous pour vous apporter son soutien dans votre quotidien et vous aider dans toutes vos démarches auprès de l'administration et des services sociaux*

Afin de vous éviter de longs et coûteux déplacements, le Solidaribus sera à votre disposition tous les deuxièmes jeudi de chaque mois dans les Communes de :



- Mailhac-sur-Benaize, de 10 h 15 à 11 h 30 ;
- Saint-Hilaire-la-Treille, de 13 h 30 à 14 h 30 ;
- Arnac-la-Poste, de 14 h 45 à 16 heures.

Les bénévoles du Secours populaire présents à bord seront là pour vous apporter une chaleur humaine, une écoute, une aide alimentaire et aussi des conseils pour toutes vos démarches administratives et juridiques.

Nouveauté : un service juridique avec des avocats sera à votre disposition au téléphone tous les vendredis matin au siège rue Fulton à Limoges, dont voici le numéro du standard : 05 55 04 20 00.

Lors d'un de vos déplacements à Limoges venez nous voir au siège, rue Fulton le meilleur accueil vous sera réservé et vous pourrez peut-être trouver un vêtement, un électro-ménager, des meubles, ..., à des petits prix.

Une commission médicale peut aussi vous apporter une aide sur les problèmes de santé.

La lutte contre la précarité, l'injustice, l'isolement, la pauvreté, etc..., est notre combat quotidien au secours populaire.

**Joyeux Noël et bonne année à tous.**

**Jean-Claude Couignoux**

# Le point sur le collège



## Rentrée 2015

### Un collège dans la réussite, et où il fait toujours bon vivre :

Le Collège Fabre d'Eglantine accueille cette année 149 élèves répartis sur 8 divisions. Sa structure accueillante offre des conditions de travail et d'étude idéales, pour tous (enfants et adultes). Les résultats du **Diplôme National du Brevet** ont été encore très bons (83 % d'élèves reçus dont plus de la moitié a obtenu une mention), comme à chaque fois supérieurs à la moyenne académique.

Tous nos élèves de 3<sup>ème</sup> ont eu une affectation (60 % étant admis en seconde générale, les autres soit en 1<sup>ère</sup> année de bac pro ou de CAP).

De l'aide et du soutien sont apportés aux élèves qui en ont le plus besoin, et ceci pour assurer la réussite de tous.

### Un collège très vivant qui ouvre ses portes et a des projets :

Le collège participe à différentes activités, qu'elles soient artistiques, littéraires, scientifiques, citoyennes et préventives.

Nous continuons d'offrir de nombreuses actions culturelles afin que nos jeunes soient le plus possible ouverts vers le monde et ainsi mieux armés pour leur avenir citoyen.

De nombreux voyages et sorties pédagogiques sont aussi prévus tout au long de l'année (ski en 6<sup>ème</sup>, Limoges médiéval en 5<sup>ème</sup>, sorties autour de l'orientation en 3<sup>ème</sup>, sortie géologique en 5<sup>ème</sup>, etc.). Mais le gros travail de cette année porte sur la préparation de la réforme du collège, qui sera mise en place à la rentrée 2016.

Comme les années précédentes, les excellentes relations avec les écoles primaires du secteur permettent une liaison école/collège de grande qualité, qui favorise le suivi et l'intégration des nouveaux élèves de 6<sup>ème</sup>. Toujours concernant les 6<sup>ème</sup>, l'évaluation sans notes, mise en l'année passée, continue.

Le collège est toujours à la pointe au niveau informatique : toutes les salles sont équipées d'un vidéoprojecteur et d'au moins un ordinateur ; deux tableaux blancs interactifs, une classe mobile sont également très utilisés ; et cette année nous bénéficions d'une salle informatique flambant neuve. Toutes ces installations ont permis entre autres, la mise en place de la consultation des cahiers de texte et des notes en ligne, par les parents. Les relevés d'absences se font directement en classe par les professeurs, par voie informatique.

Tout ceci n'a pu se réaliser que grâce à la bonne volonté de tous les personnels (Conseil Général, personnels de la communauté éducative, parents d'élèves, municipalité de Saint Sulpice-les-Feuilles, Communauté de Communes). Que tous soient vivement remerciés pour leur implication dans le fonctionnement de ce collège qui prouve que l'on peut être rural et à la pointe de la modernité.

Franck BERNARD, Principal du collège

Association sportive du  
collège Fabre d'Eglantine  
**UN GRAND MERCI**



Une nouvelle saison sportive, riche en événements et en résultats s'annonce pour les 40 licenciés de l'association sportive du collège Fabre d'Eglantine.

Comme chaque année, engagée dans de nombreuses activités sportives (athlétisme, badminton, futsal, tennis de table, raid nature), l'association va représenter le collège et la commune sur de nombreuses compétitions au niveau départemental et académique.

Elle devrait également proposer à ses licenciés une sortie de fin d'année et lancer la fabrication de tee-shirts pour chaque licencié.

La réalisation de tous ces projets va être facilitée. En effet, au cours de l'année scolaire 2014-2015, l'association a bénéficié d'un don du club du troisième âge "amitiés d'automne", suite à sa dissolution.

Tous les membres de l'association sportive souhaitent adresser leurs remerciements aux aînés pour ce soutien financier qui va permettre la mise en œuvre de nombreuses actions en faveur de ses licenciés.

# Le point sur le primaire

Depuis le 1er Septembre, les enfants ont repris le chemin de l'école. 164 élèves et 6 enseignants ont fait leur rentrée !

Voici donc la répartition et les effectifs 2015/2016 :

TPS/PS :	24
MS/GS :	27
CP/CE1 :	28
CE1/CE2 :	28
CM1/ CM2 A :	29
CM1/CM2 B :	28

Cette rentrée a été marquée par quelques changements :

- en Juin, suite à la décision de l'Inspection Académique de supprimer un poste à l'école de Saint Sulpice-les-Feuilles, le conseil des Maîtres avait réfléchi à la meilleure répartition possible des élèves en 6 classes avec pour chacune un double niveau.
- Pendant l'été les employés communaux ont réalisé divers travaux de réfection et d'aménagement sur l'ensemble des trois bâtiments de l'école.

Depuis l'année dernière, un projet d'école a été mis en place pour 3 ans, en prenant appui sur les résultats des élèves pour leur permettre d'évoluer et d'améliorer leurs apprentissages sur 3 axes :

- améliorer l'expression orale et écrite,
- favoriser l'ouverture culturelle,
- développer les compétences sociales et civiques (découvrir et appliquer les règles de vie en classe, à l'école puis au sein de la société).

Les axes sont des orientations de travail, ce sont des grandes lignes qui permettront aux enfants d'être toujours plus acteurs de leur apprentissage .

Ainsi, par exemple, en lien avec le projet du centenaire de la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale, Mr le maire de St Sulpice-les-Feuilles avait proposé que chaque année les élèves participent à la célébration de l'armistice d'une façon particulière. Pour le 11 novembre 2015, toutes les classes du CP au CM2 ont réalisé un projet de décoration de l'arbre mémorial à partir de poèmes et acrostiches écrits par les élèves et de productions artistiques.

A tous les enfants, parents, enseignants et personnel communal au service de l'école, je souhaite une très bonne année scolaire.





*Vincent LALLEMENT a succédé à Jacques DUFOURD à la présidence de l'Office de Tourisme du Limousin en Marche lors de l'assemblée générale le 30 mars 2015.*

**Une année 2015 marquée par la réalisation des projets mutualisés des quatre offices de tourisme du Pays du Haut Limousin :**

Pour rappel, une convention de partenariat signée en juin 2014 unit les quatre offices de Tourisme du territoire du Pays du Haut Limousin : OT du Limousin en Marche, OT Haut-Limousin (Bellac), OT Gartempe-Saint Pardoux, OT de la Basse-Marche (Le Dorat).

Ces quatre offices de tourisme intercommunaux couvrent 52 communes et 29 600 habitants.

Bertrand PARIS, animateur tourisme au Pays du Haut Limousin coordonne cette mutualisation.

4 fois par an (hiver, printemps, été, automne) la « lettre info tourisme » vous informe sur les actualités des

offices de tourisme du Haut Limousin.

#### **Les réalisations 2015 :**

Rencontre sur le tourisme à la ferme de Villefavard à destination de tous les élus et prestataires touristiques du Pays du Haut-Limousin (mission réalisée par les personnes en charge de l'animation numérique de territoire)



Lancement du réseau de prestataires ambassadeurs du territoire (mission réalisée par les personnes en charge de l'animation et coordination des acteurs touristiques)

Rédaction du schéma d'accueil et de diffusion de l'information (mission réalisée par la personne en charge de l'accueil par excellence)

Création et mise en ligne sur [www.sejournelimousin.com](http://www.sejournelimousin.com) d'un séjour pêche « Comme un poisson dans l'eau » au Hameau de gîtes des Pouyades à Magnac-Laval et création en cours d'un séjour équestre au bord du Lac de St Pardoux (mission réalisée par la personne en charge de la qualification de l'offre et production touristique)

Réunions de sensibilisation destinées aux hébergeurs à St Léger Magnazeix : démarches administratives, réglementation, labels existants, mieux connaître les attentes de la clientèle.

Visites de qualification des hébergements pour la marque Chambre d'Hôte Référence.

Recensement des structures accessibles aux personnes handicapées et début des visites sur place.

#### **Edition de brochures 2015 :**

Guide touristique 2015/2016 : guide de 52 pages, tiré à 15 000 exemplaires, bilingue (français/anglais), recense toute l'offre touristique du Pays (patrimoine naturel et bâti, loisirs de pleine nature, artisanat et produits locaux).

Agenda des manifestations :

Réalisé à l'échelle du Pays du Haut Limousin, 3 éditions pour 2015 : janvier/avril, mai/septembre, octobre/janvier 2016.





Nous remercions les communes et les associations de nous faire parvenir au plus tôt les dates de leurs manifestations. Les éditions 2016 couvriront les périodes : février/mai, juin/septembre et octobre/janvier

Brochure des balades en Marche. Dorénavant c'est Amandine, à l'Office de Tourisme Gartempe – Saint Pardoux qui se chargera de collecter vos informations pour les calendriers 2016.

Plans guides de villes : Deux plans guides de Magnac-Laval et de Saint Sulpice-les-Feuilles ont été réalisés par la société Media Plus Communication et financés par les artisans et commerçants qui ont souhaité faire paraître un encart publicitaire sur ceux-ci. Chaque plan possède au verso le plan de la Communauté de Communes Brame-Benaize.

Brochures « Vos vacances en famille » : Deux éditions ont été publiées pour les périodes de vacances estivales et les vacances d'automne, elles ont recensé l'offre touristique destinée essentiellement à un public familial. La prochaine édition concernera la période des vacances de printemps.



### Participation aux événements :

Bourse aux dépliants, journée départementale du Tourisme à Limoges.

Bourses aux dépliants de la Creuse, de l'Indre et de la Vienne.

Journée Technique Grande Région « structuration touristique : état des lieux des 3 régions », à Bordeaux.

Journée Technique Grande Région « les Offices de Tourisme : quel rôle dans la Grande Région » à Saintes. Salon de la randonnée d'Eguzon.

Révolutions du Tourisme de Brive.

**Nouveau site Internet commun des Offices de Tourisme du Haut Limousin :**

[www.tourisme-hautlimousin.com](http://www.tourisme-hautlimousin.com)

qui fonctionne à partir de la base LEI (base d'échange d'informations touristiques régionale mise en place par le Comité Régional du Tourisme). Dès à présent nos supports de communication présentent ce nouveau site internet.

Compte Instagram: #haut\_limousin

Une promenade, un lieu insolite, un beau paysage... Partagez vos plus belles photos sur le Haut Limousin

Projet de fusion des pages Facebook des différents offices de tourisme en 2016.

### Bilan de la fréquentation estivale :

La fréquentation des pôles d'accueil a été stable par rapport à la saison 2015. Celle des prestations touristiques (hébergements et loisirs

de plein air) a bénéficié de la météo favorable.

### Les animations 2015 :

Plus de 600 personnes ont participé aux 43 sorties proposées sur le territoire communautaire et 92 personnes aux 3 sorties patrimoine. Nous notons une augmentation significative de la participation des touristes (résidents en gîtes, camping...) aux animations ainsi que leur satisfaction de trouver des animations gratuites de qualité sur notre territoire.

### Nouveau parcours Géocaching :

Une nouvelle cache Terra Aventura « Retour à la belle époque » à Villefavard a été mise en place en partenariat avec le Comité Régional du Tourisme.



### Point Information Jeunesse :

Animation Serious Game Métiers pour une classe de troisième au collège de Saint Sulpice-les-Feuilles.

Réalisation d'une exposition sur l'alimentation et le sport pour la fête du sport organisée par la Communauté de Communes Brame-Benaize.

Nous rappelons que le PIJ est à la disposition des jeunes pour tous les secteurs d'informations qui peuvent les intéresser ainsi que pour les aider dans leurs projets individuels ou collectifs.

### Partenariat avec le Foyer Rural dans le cadre du Projet Educatif Territorial :

Les ateliers danse et théâtre proposés font le plein. Deux spectacles sont réalisés au mois de juin.

# Activités et animation à la Résidence du Cèdre 2015



*L'animation joue un rôle important dans le quotidien des résidents car elle contribue à leur bien-être.*

*C'est un moment de détente, de partage ; nous veillons à développer et à dynamiser des projets afin que la vie au sein de la Résidence du Cèdre soit la plus agréable possible.*

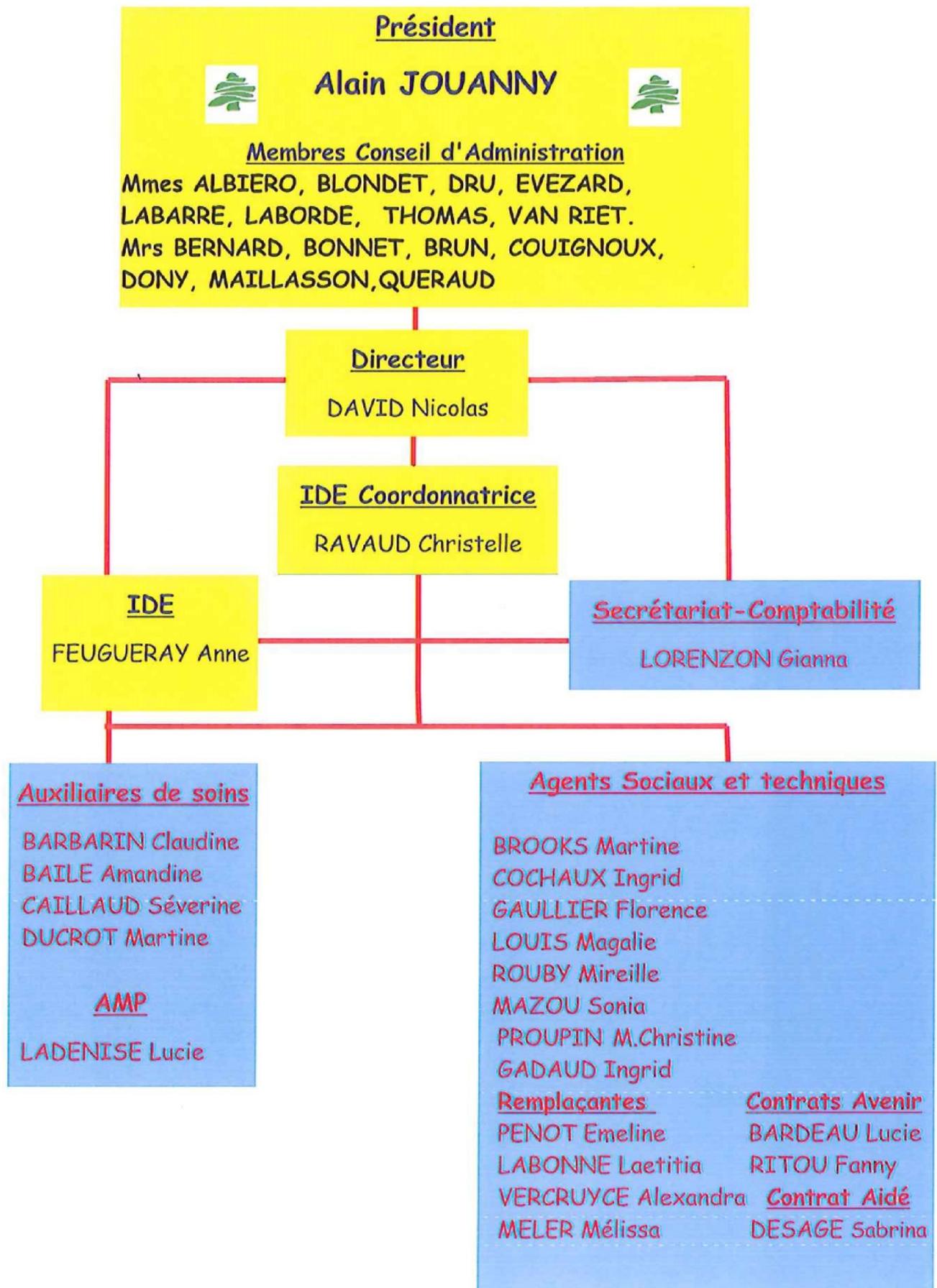
*Voici le programme que nous avons développé tout au long de l'année 2015 :*

- *Activités "cuisine" : soupes, crêpes, châtaignes, gâteaux divers pour toutes occasions...*
- *Activités manuelles : collages, découpages, tricot, couture, compositions florales, créations diverses...*
- *Activités cognitives : esprit de jeux de mémoire adaptés pour éveiller, stimuler et entretenir la mémoire, chants, jeux de société...*
- *Activités physiques : gym douce, sorties en extérieur, promenades...*
- *Jardinage : plantation de légumes divers dans notre potager.*
- *9 Mai 2015 : groupe folklorique "Lou Gais Marchois", venu bénévolement et que nous remercions.*
- *21 Mai 2015 : sortie aux Masgrimauds, achat de fleurs pour égayer notre résidence et plantation de celles-ci.*
- *Juillet/Août 2015 : plusieurs sorties prévues mais annulées pour cause de canicule.*
- *Octobre 2015 : barbecue à la résidence avec les familles, animé par Nicolas VIOLET que nous remercions pour sa présence, rencontre avec les résidents de Châteauponsac, jeux collectifs, goûter ensemble préparé par nos résidents.*
- *Novembre 2015 : sortie au restaurant.*
- *Décembre 2015 : préparatifs des décorations de Noël, animation musicale, passage du Père Noël.*

*M.R.*



# Organigramme Résidence du Cèdre



# Organigramme

## Mairie de SAINT SULPICE LES FEUILLES

### **MAIRE**

**Alain JOUANNY**

### Adjoints au Maire

LABARRE Nathalie, MAILLASSON Amédée,  
LABORDE Josiane, GRIFFON Bernard

### Conseillers Municipaux

ALBIERO Michèle, DRU Marie-Louise, ELIE Yves,  
GRANDIN Christiane, QUERAUD Michel,  
SERETNY Jessica, VALLAUD Jacques, BERNARD  
Hervé, DONY Michel, PINARDON Monique.

### **Secrétaires**

MERVEILLIE Sylvie  
PROVOST Ophélie

### Services techniques

PINARDON Didier  
BLAIN Jean-Pierre  
LEMOINE Patrick  
LEPETIT Thierry  
LEVAVASSEUR David  
MEZERETTE Eric  
PHILIPPON Stéphane

### Restaurant Scolaire

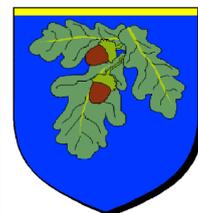
BESSET Christine  
RADURIAU Christel  
WODRINSKI Josiane  
Agent contractuel  
PITHON Françoise

### Entretien et services

CAMUS Aurélie  
DESMOULIN Sandrine  
LAURENT Véronique  
LEMOINE Stéphanie  
POURSAT Bénédicte  
SCHOUVEILER Marcelle  
SIMONNEAU Anne-Marie  
Agents contractuels  
COSSARD Nicole  
LIBERAL Marjorie

### Temps d'Activités Périscolaires

DUPONT Florence  
DUPUIS Sabrina  
PIROTTE Evelyne  
PISONI Micheline  
SERETNY Christine  
WATERHOUSE Silvia



## PROCÈS -VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 FÉVRIER 2015

LE CONSEIL MUNICIPAL S'EST RÉUNI, EN SESSION ORDINAIRE, LE 20 FÉVRIER 2015 À 20 HEURES, SELON CONVOCATION DU 10 FÉVRIER 2015, SOUS LA PRÉSIDENTICE DE M. ALAIN JOUANNY, MAIRE.

**ABSENTS :** Yves ELIE – Hervé BERNARD – Josiane LABORDE – Marie-Louise DRU

**POUVOIRS DE :** Yves ELIE pour Bernard GRIFFON  
Hervé BERNARD pour Michel DONY  
Josiane LABORDE pour Christiane GRANDIN  
Marie-Louise DRU pour Nathalie LABARRE

Mme Michelle ALBIERO et Mme Christiane GRANDIN ont été élues secrétaires de séance.

### I – AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LA SAUR POUR ASSISTANCE TECHNIQUE AU SERVICE D'ASSAINISSEMENT ET PERCEPTION DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT

Après avoir pris connaissance de la convention, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à la signer.

### II – AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE DANS LE DOMAINE DE L'ASSAINISSEMENT AVEC LE CONSEIL GÉNÉRAL

Après avoir pris connaissance de la convention, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à la signer.

### III – DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT « SÉCURITÉ ROUTIÈRE »

Seul Bernard GRIFFON se porte volontaire, il est désigné correspondant « sécurité routière ».

### IV – EXERCICE DU DROIT DE PRIORITÉ SUR LA CESSIION DES PARCELLES CADASTRÉES SECTION Y N° 901 ET 903

M. le Maire, M. GRIFFON et Mme LABARRE se sont rendus sur place aux Gouges pour voir les parcelles mises en vente par France Domaine.

Ils proposent de ne pas préempter, et de laisser ces biens aux propriétaires riverains.

M. le Maire précise qu'un chemin communal traverse ces parcelles et que peut-être, la Commune pourrait envisager de le céder à l'acquéreur des parcelles Y n° 901 et 903.

Après avoir entendu l'exposé et vu les photos prises sur place, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de ne pas exercer son droit de priorité sur la cession des dites parcelles.

### V – CLASSEMENT DE LA COMMUNE EN ZONE VULNÉRABLE

M. le Maire explique que la Commune a été classée en zone vulnérable ce qui occasionne beaucoup de contraintes aux agriculteurs. La FDSEA demande que la Mairie fasse un courrier à la Préfecture pour dénoncer ce classement.

Le Maire demande au Conseil Municipal s'il est d'accord sur la rédaction de ce courrier.

Michel DONY s'abstient, car les représentants du Conseil Général, du Conseil Régional et de la Chambre d'Agriculture ont été consultés mais PAS LES COMMUNES.

VOTANTS : 15

POUR : 13

ABSTENTIONS : 2

### VI – RÉGULARISATION D'ÉCRITURE SUITE À LA DISSOLUTION DU SYNDICAT DE TRANSPORT SCOLAIRE

En 2013, 2 communes ont perçu à tort des montants issus de la dissolution du Syndicat de Transport Scolaire, alors qu'elles n'en étaient pas membres.

Il convient donc de régulariser en entérinant un apport de 477.19 € au compte de résultat de la Commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cet apport au compte de résultat de la Commune.

### VII – COTISATION À LA MISSION LOCALE RURALE

Après avoir pris connaissance du courrier de la Mission Locale Rurale sollicitant une aide pour son fonctionnement, le Conseil

**Municipal, à l'unanimité, décide de verser une cotisation de 0.93 € par habitant , soit 1 155.06 €.**

#### **VIII – COTISATION À LA FOURRIÈRE DÉPARTEMENTALE**

Le Maire donne lecture de la convention établie par la Fourrière Départementale pour le ramassage des animaux domestiques errants. Le montant de la cotisation 2015 s'élève à 0.60 € par habitant, soit 741 €.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer cette convention.**

#### **IX – RÉVISION DU BAIL DE GROUPAMA**

M. BRETHER a demandé la révision du bail de location du local Place de l'Eglise, afin qu'il soit établi aux noms des 3 preneurs : Mle OTHABURU, Mle DUBOUCHAUD et M. BRETHER.

Michel DONY étant administrateur à GROUPAMA, décide de ne pas participer au débat, et de s'abstenir sur le vote.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à rédiger un nouveau bail.

M. BRETHER a également sollicité une baisse du montant du loyer actuellement de 240.39 € pour le passer à 220 € par mois.

Le Maire demande au Conseil Municipal de voter pour cette baisse de loyer :

**VOTANTS : 15      POUR : 0                      CONTRE : 14                      ABSTENTION : 1**

#### **X – ANIMATIONS DU 14 JUILLET**

La fête aura lieu le 12 Juillet, l'Amicale du Cochonnet de la Benaize s'occupe de la brocante, du concours de pétanque et du repas, mais ne peut pas financièrement prendre en charge l'animation.

Après discussion un budget de 1 500 € est réservé pour l'animation de la journée du 12 Juillet, si le prix demandé est plus élevé, il en sera rediscuté en Conseil Municipal.

Concernant le feu d'artifice, Amédée MAILLASSON demande si on maintient le budget à 5 000 €.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement à ce budget.**

#### **XI – ACHAT D'ÉLECTRICITÉ**

Le SEHV propose à la Commune de s'inscrire au groupement de commande pour les contrats dont la puissance est supérieure à 36KVA (tarif jaune).

Pour la Commune, 2 contrats sont concernés : le restaurant scolaire et le complexe sportif.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à s'inscrire dans cette démarche.

Il existe également un tarif jaune pour la maison de retraite, mais le C.C.A.S. n'adhère pas au SEHV, que fait-on ?

Le Maire prendra contact avec le SEHV.

#### **QUESTIONS DIVERSES ET INFOS**

##### **• Budget de la Résidence du Cèdre**

En 2014, la Commune a apporté une participation financière de 231 669 € à la Résidence du Cèdre, correspondant à la prise en charge de la restauration de 2013 et 2014 et au loyer de 2014.

Le Conseil Général a refusé la demande d'augmentation formulée, seulement 3.99 € d'augmentation ont été accordés.

Le déficit prévisionnel 2015 de la Résidence du Cèdre serait de 80 000 € minimum.

Lors du vote du budget, le Conseil Municipal devra décider de la somme qui sera attribuée à la Résidence du Cèdre.

A ce jour, la restauration et 1 mois de loyer ont été payés.

Michel DONY demande s'il faut vraiment équilibrer les comptes.

M. le Maire précise que s'il existait 2 contrats de restauration distincts (1 pour la restauration scolaire et 1 pour la Résidence du Cèdre) ce serait moins lourd pour la Commune.

Il rappelle les conclusions de l'évaluation externe de la Résidence du Cèdre :

- \* garder l'établissement au risque de mettre la Commune « dans le rouge »,
- \* cession à un privé,
- \* cession à l'HIHL ou à l'hôpital de La Souterraine.

M. le Maire demande la solidarité du Conseil Municipal sur les décisions à prendre :

- \* restauration
- \* contrats de maintenance et de location...

De plus, il a été convenu, à la charge de la Commune, d'installer un groupe électrogène.

Après visite de la commission de sécurité, la Commune devrait engager des dépenses pour refaire le système incendie, le tableau d'évacuation, les tableaux électriques.

M. le Maire propose qu'une réunion publique sur la situation de la Résidence du Cèdre ait lieu courant Avril, pour expliquer à la population, la situation de la Résidence du Cèdre et de la Commune. Pendant 3 ans si on ne veut pas augmenter les impôts, il faudra faire de gros efforts.

Monique PINARDON pense que les communes qui ont des résidents à la maison de retraite devraient aider à payer.

Le Maire explique que si les élus de la Communauté de Communes étaient plus solidaires, la maison de retraite devrait être intercommunale. Il a demandé au Président d'inscrire à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire la création d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale pour prendre la Résidence du Cèdre.

Amédée MAILLASSON pense aussi qu'il y a trop de personnel...

M. le Maire donne lecture d'un courrier de l'ARS l'informant de la programmation d'une expertise financière des EHPAD de Châteauponsac et de St-Sulpice.

- **Restaurant scolaire**

Le déficit de fonctionnement global du restaurant scolaire pour 2014, s'élève à 183 847.72 € (restauration scolaire + Résidence du Cèdre).

Alain JOUANNY et Nathalie LABARRE ont rencontré les responsables au Conseil Général qui ont refusé de reprendre la gestion du restaurant scolaire à cause de la restauration de la Résidence du Cèdre.

Mais, le collège pourrait prendre la gestion du restaurant scolaire.

M. BERNARD, principal du collège et Mme BENET, gestionnaire du collège y sont favorables à condition d'avoir un cuisinier du Conseil Général et de gérer intégralement le restaurant scolaire.

Pour l'instant aucune décision n'est prise...

Concernant la restauration de la maison de retraite, des devis pour la fourniture des repas ont été demandés à la maison de retraite de Châteauponsac et à l'HIHL de Magnac-Laval. Le traiteur actuel sera également consulté.

- **Lotissement les Bouguillons**

M. MAILLASSON fait le point :

- \* la voirie est presque finie
- \* l'éclairage public est posé dans la partie lotissement, sauf dans la rue dans l'attente de l'assainissement
- \* le problème des boîtiers posés par AEL : un est en travers du passage, les autres sont posés à gauche, mais pas à droite
- \* l'entreprise Loizeau relèvera le regard pour le téléphone quand elle fera l'enduit.

- **D.E.T.R.**

Le dossier concernant la réfection de la cour de l'école est complet.

- **S.D.I.S.**

La contribution 2015 s'élève à 16 564 €.

- **Conseil Municipal des Jeunes**

Sont élus : TROMPEAU Dilia et Roméo ; BECK Joris et Candice ; ROL Arthur ; AUCHARLES Mehdi ; BERDUCAT Léa ; BLOUET Clément.

## PROCÈS - VERBAL DE LA SÉANCE DU 24 MARS 2015

LE CONSEIL MUNICIPAL S'EST RÉUNI, EN SESSION ORDINAIRE, LE 24 MARS 2015 À 20 HEURES, SELON CONVOCATION DU 16 MARS 2015, SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. ALAIN JOUANNY MAIRE.

**ABSENTS :** Yves ELIE – Michel QUERAUD

**POUVOIRS DE :** Michel QUERAUD pour Josiane LABORDE

Yves ELIE pour Bernard GRIFFON

Mme Michelle ALBIERO et Mme Christiane GRANDIN ont été élues secrétaires de séance.

### **I – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 20 FÉVRIER 2015**

Nathalie LABARRE demande que soient modifiés les paragraphes relatifs à :

la Résidence du Cèdre : le mot « don » serait remplacé par « cession »

le restaurant scolaire : « M. BERNARD, principal du collège et Mme BENET, gestionnaire du collège y sont favorables à condition d'avoir un cuisinier du Conseil Général et de gérer intégralement le restaurant scolaire »

Michel DONY demande d'ajouter que pour la restauration, le traiteur actuel soit également consulté.

M. le Maire rappelle que pour l'instant il ne s'agit que d'une réflexion engagée, qu'aucune décision n'a été prise. Mais il souhaite que la Résidence du Cèdre paie elle-même ses frais de restauration, sans passer par le budget communal.

**Modifications du procès-verbal adoptées à l'unanimité.**

Michel DONY souhaite des informations sur 3 dossiers en cours :

- Terrain de Mme BERNARD

M. le Maire informe que le neveu de Mme BERNARD a refusé l'offre de prix du Conseil Municipal.

- Avenue Armand Marsaud

M. le Maire a transmis le dossier à Me LEDAY, il attend un rendez-vous pour la signature des actes.

- Conventions de passage pour l'assainissement du lotissement

M. le Maire informe que la signature des conventions a été reportée, car il y a un problème dans la rédaction des actes.

**II – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2014 ET VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2014 : SERVICE EAU, SERVICE ASSAINISSEMENT, LOTISSEMENT, COMMUNE**

**SERVICE EAU**

**Section de Fonctionnement**

Dépenses 21 204.54  
Recettes 66 226.39

Excédent 2014 45 021.85

Excédent reporté 119 093.56

**Résultat de clôture 164 115.41**

**Section d'Investissement**

Dépenses 16 926.91  
Recettes 103 594.50

Excédent 2014 86 667.59

Déficit reporté - 50 174.30

**Résultat de clôture 36 493.29**

M. MAILLASSON demande de voter :

**VOTANTS : 13**

**POUR : 13**

**CONTRE : 0**

**SERVICE ASSAINISSEMENT**

**Section de Fonctionnement**

Dépenses 26 361.27  
Recettes 18 821.93

Déficit 2014 - 7 539.34

Déficit reporté - 9 931.41

**Résultat de clôture - 17 470.75**

**Section d'Investissement**

Dépenses 35 418.98  
Recettes 27 594.37

Déficit 2014 - 7 824.61

Déficit reporté - 110 867.59

**Résultat de clôture - 118 692.20**

M. MAILLASSON demande de voter :

**VOTANTS : 13**

**POUR : 13**

**CONTRE : 0**

**BUDGET LOTISSEMENT**

**Section de Fonctionnement**

Dépenses - 51 418.84  
Recettes 0

Résultat 2014 - 51 418.84

Déficit reporté - 9 693.97

**Résultat de clôture - 61 112.81**

**Section d'Investissement**

Dépenses 0  
Recettes 0

Résultat 2014 0

Excédent reporté 87 000.00

**Résultat de clôture 87 000.00**

M. MAILLASSON demande de voter :

**VOTANTS : 13**

**POUR : 13**

**CONTRE : 0**

**BUDGET LOTISSEMENT**Section de Fonctionnement

Dépenses - 51 418.84  
Recettes 0

Résultat 2014 - 51 418.84  
Déficit reporté - 9 693.97

**Résultat de clôture - 61 112.81**

Section d'Investissement

Dépenses 0  
Recettes 0

Résultat 2014 0  
Excédent reporté 87 000.00

**Résultat de clôture 87 000.00**

M. MAILLASSON demande de voter :

**VOTANTS : 13                    POUR : 13                    CONTRE : 0**

**BUDGET COMMUNE**Section de Fonctionnement

Dépenses 1 480 715.75  
Recettes 1 555 494.33

Excédent 2014 74 778.58  
Excédent reporté 175 830.53

Intégration résultat du

Syndicat Scolaire 477.19

**Résultat de clôture 251 086.30**

Section d'Investissement

Dépenses 287 692.38  
Recettes 319 269.36

Déficit 2014 - 31 576.98  
Déficit antérieur reporté - 205 215.29

**Résultat de clôture - 236 792.27**

M. MAILLASSON demande de voter :

**VOTANTS : 13                    POUR : 10                    CONTRE : 0                    ABSTENTIONS : 3**

**III – DÉCLASSEMENT D'UNE PARTIE DE LA VOIE COMMUNALE DE PUIFFERAT**

Le Maire informe le Conseil que pour effectuer l'échange de terrain avec la famille JOLY, il convient de déclasser la partie de voie communale correspondante.

Il rappelle qu'il s'agit d'une partie non entretenue, non goudronnée.

Michel DONY demande qui paiera les frais.

M. le Maire confirme que la famille JOLY s'est engagée à régler tous les frais.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à lancer la procédure de déclassement de la voirie communale sous réserve de l'engagement écrit de la famille JOLY.**

**IV – EXTENSION DU RÉSEAU D'EAU POTABLE**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la propriété de Mme MILLEVILLE au Moulin de Piégut est en vente.

Il a rencontré les acquéreurs, car cette propriété n'est pas desservie par le réseau d'eau potable.

Un devis pour l'extension du réseau (environ 300 mètres) a été établi par la SAUR, d'un montant de 11 924.60 € TTC. Pour ces travaux, la Commune pourrait bénéficier d'une subvention du Conseil Général à hauteur de 25 % du montant H.T. des travaux.

M. le Maire propose de demander d'autres devis à CISE TP et LOIZEAU.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à effectuer les démarches relatives à la réalisation de ces travaux.**

**V – ADHÉSION DE LA COMMUNE AU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL**

Le P.L.U.I. est un projet porté par la Communauté de Communes Brame-Benaize, intégralement pris en charge par celle-ci et subventionné à 80 %.

M. le Maire propose que la Commune adhère au P.L.U.I.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette proposition.**

#### **VI – ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BRAME-BENAIZE**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette proposition.**

#### **VII – ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ÉLECTRICITÉ**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette proposition.**

#### **VIII - PARTICIPATION À L'ASSOCIATION CANTONALE DE MAINTIEN À DOMICILE**

M. le Maire donne lecture du courrier adressé par l'Association Cantonale de Maintien à Domicile sollicitant une participation de la Commune de 3.50 € par habitant, soit une augmentation 0.35 €.

L'association est un service mandataire qui emploie 30 personnes.

Il est souligné que l'association est hébergée gracieusement au centre médico-social dont les charges de chauffage, électricité, entretien...sont supportées par la Commune.

Pourquoi l'association ne paierait-elle pas un loyer ?

**Après discussion, il est décidé de rencontrer son Président M. VITTU, et de rediscuter de cette participation lors du prochain Conseil Municipal.**

#### **IX – DEMANDE DE PRÊT DE LA « MAISON DES LOISIRS »**

L'association ASPER (Association pour la Sauvegarde et la Préservation de l'Environnement Rural » de Lussac-les-Eglises sollicite le prêt gracieux de la grande salle de la Maison des Loisirs, le samedi 25 avril afin d'y organiser une réunion publique d'information sur les projets éoliens en cours sur notre territoire.

Hervé BERNARD, souligne l'esprit démocratique d'une telle réunion ouverte au public, mais il faudra faire attention aux éventuelles dégradations de mobilier urbain.

Michel DONY souligne que les associations extérieures à la Commune telles que Cazalibus ou le Comité de Jumelage de Cromac, louent la salle pour leurs manifestations.

Après discussion, s'agissant là d'une réunion publique, le Maire propose au Conseil Municipal de voter :

- ◆ pour le prêt gracieux de la salle avec une caution :

**VOTANTS : 15                  POUR : 13                  ABSTENTIONS : 2**

- ◆ pour une caution de 500 €

**VOTANTS : 15                  POUR : 11                  ABSTENTIONS : 3                  CONTRE : 1**

#### **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- **Animations du 14 Juillet :**

2 groupes auraient été trouvés par l'Amicale du Cochonnet de la Benaize pour l'animation de la journée et de la soirée du 14 Juillet dont le budget global correspondrait à celui fixé par la Commune.

Mais pour l'instant le Président n'a pas communiqué plus d'informations au Maire.

Le feu d'artifice sera payé par le Comité des Fêtes et par la Commune.

- **Lotissement :**

Les coffrets mis en place sont des boîtiers de branchement, les compteurs seront installés à l'intérieur des habitations.

- **100 ans de Mme Marie MAZERAT :**

Mme Marie MAZERAT aura 100 ans le 31 Mars prochain.

Comme de coutume, M. le Maire propose de célébrer cet évènement : il lui offrira la médaille de la Commune et une plante.

Mme MAZERAT ne souhaite pas d'article dans la presse, ni dans le bulletin info.

- **Dissolution du Club du 3<sup>e</sup> Age :**

Le Club du 3<sup>e</sup> Age a décidé de clôturer ses comptes bancaires en faisant des dons aux associations locales.

- **Création d'une nouvelle association :**

M. le Maire annonce la création de l'association « D'Ici et d'Ailleurs » qui souhaite animer la Commune.

Une première manifestation aura lieu le 11 Avril « Repas-Concert : Soirée Louisiane ».

• **Commission Cantine :**

M. le Maire propose de fixer une date de réunion à laquelle seront conviés les élus, les délégués des parents d'élèves du Collège et de l'Ecole Maternelle et Elémentaire, le principal du collège, la gestionnaire du collège, la directrice de l'école élémentaire et maternelle, le prestataire et les employés du restaurant scolaire.

2 dates sont retenues : 7 et 14 Avril à 18 heures au restaurant scolaire.

• **Garderie :**

Mme Monique PINARDON demande des informations sur l'extension des horaires de la garderie.

Mme Nathalie LABARRE explique qu'effectivement une famille avait sollicité de poursuivre la garderie ¼ d'heure de plus le soir, et ce, au moins 3 jours par semaine.

Un écrit a été demandé à la famille, en fait il ne s'agit que de 3 jours par mois.

Considérant qu'il n'est pas possible de gérer la garderie « à la carte », les horaires sont donc restés inchangés.

## PROCÈS -VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 AVRIL 2015

LE CONSEIL MUNICIPAL S'EST RÉUNI, EN SESSION ORDINAIRE, LE 3 AVRIL 2015 À 20 HEURES, SELON CONVOCATION DU 26 MARS 2015, SOUS LA PRÉSIDENTIE DE M. ALAIN JOUANNY MAIRE.

**ABSENTS :** Hervé BERNARD – Michel DONY – Monique PINARDON – Marie-Louise DRU

**POUVOIR DE :** Marie-Louise DRU pour Nathalie LABARRE

Mme Michelle ALBIERO et Mme Christiane GRANDIN ont été élues secrétaires de séance.

### **I – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 24 MARS 2015**

Adopté à l'unanimité.

### **II – AFFECTATION DES RÉSULTATS 2014**

<b><u>SERVICE ASSAINISSEMENT</u></b>		<b><u>LOTISSEMENT</u></b>	
Reprise des résultats 2014 :		Reprise des résultats 2014 :	
Déficit de Fonctionnement	- 17 470.75 €	Déficit de Fonctionnement	- 61 112.81 €
Déficit d'Investissement	- 118 692.20 €	Excédent d'Investissement	87 000.00 €
Adopté à l'unanimité		Adopté à l'unanimité	

<b><u>COMMUNE</u></b>		Couverture du besoin de financement de la section d'Investissement	
Résultats 2014 :		(ligne 1068 au BP 2015)	236 762.27 €
Excédent de Fonctionnement	251 086.30 €	Reste en excédent de fonctionnement	
Déficit d'Investissement	- 236 792.27 €	(Ligne 002 au BP 2015)	14 291.03 €
		Adopté à l'unanimité	

### **III- VOTE DES BUDGETS ANNEXES 2015**

#### **SERVICE ASSAINISSEMENT/EAU**

La Section de Fonctionnement s'équilibre en Recettes et en Dépenses à 74 307 €

La Section d'Investissement s'équilibre en Recettes et en Dépenses à 319 592.20 €

Adopté à l'unanimité

#### **LOTISSEMENT « LES BOUGUILLONS »**

La Section de Fonctionnement s'équilibre en Recettes et en Dépenses à 252 750 €

La Section d'Investissement est présentée en suréquilibre

Dépenses 237 000 €

Recettes 228 750 €

Adopté à l'unanimité

#### IV- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Le produit fiscal attendu pour 2015 est de 473 412 €. La commission Finances, propose de ne pas augmenter les taux.

	<b>Taux Communaux 2015</b>
Taxe d'habitation	<b>13.50</b>
Taxe Foncière (Bâti)	<b>18.50</b>
Taxe Foncière (Non Bâti)	<b>55.50</b>

**Adopté à l'unanimité**

#### V – SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

La commission Finances, propose une diminution générale des subventions aux associations communales de 20 %.

<b>Associations</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>
Amicale des Sapeurs Pompiers (assurance Décès)	300,00	300,00
Amicale des Sapeurs Pompiers	600,00	480,00
Union Vélocipédique Limousine	250,00	200,00
A.M.S. (Football)	1 000,00	800,00
Ecole de Foot	100,00	80,00
Société de Pêche	200,00	160,00
A.C.C.A. (Chasse)	300,00	240,00
A.C.C.A. (subvention exceptionnelle)	700,00	-
Comité des Fêtes	-	-
Comité de Jumelage	-	-
Foyer Rural	600,00	480,00
Croix Rouge	100,00	80,00
A.C.P.G. (Anciens Combattants)	100,00	80,00
Les Gais Marchois	300,00	240,00
Association Groupe d'Animation ISIS	-	160,00
Club Volley	200,00	160,00
Bad'St Sul'Club	200,00	160,00
Team Quads de l'Eschalièr 87	200,00	160,00
Loisir Créatif	200,00	160,00
Amicale du Cochonnet de La Benaize	200,00	160,00
Association des Commerçants et Artisans	750,00	600,00
S.P.A. (Société Protectrice des Animaux)	741,00	745,20
Prévention Routière	50,00	40,00
J.M.F. (Jeunesses Musicales de France)	600,00	480,00
U.N.S.S. Collège	300,00	240,00
USEP Elémentaire	300,00	240,00
Conciliateurs de Justice	100,00	80,00
Association de Louveterie	100,00	80,00
Association Lamaranou	200,00	160,00
Ligue Contre le Cancer	100,00	80,00
Secours Catholique	100,00	80,00

Secours Populaire	100,00	80,00
Restos du Cœur	100,00	80,00
<b>TOTAL</b>	<b>9 091,00</b>	<b>7 085,20</b>

M. ELIE constate que la subvention à la S.P.A. est en fait une taxe départementale qui représente 10% du montant total des subventions alors que les associations ont un rôle social très important et doivent être soutenues.

M. le Maire informe que le Club du 3<sup>e</sup> Age, préalablement à sa dissolution, a fait des dons à certaines associations ; il propose que l'on ne diminue que leurs subventions.

M. ELIE estime qu'une subvention de 80 € pour les associations caritatives, telle les Restos du Cœur, c'est dérisoire.

Mme LABARRE dit qu'il faut faire des économies et que toutes les associations bénéficient de la mise à disposition gratuite de toutes les installations, du ménage, du chauffage et de l'électricité.

M. ELIE : « la baisse des subventions ne représente que 2 000 € sur le budget communal, c'est dérisoire ! ». Il n'est pas d'accord sur cette baisse.

Mme LABORDE souligne qu'en diminuant la subvention aux Jeunesses Musicales de France qui n'a pas obtenu de don du 3<sup>e</sup> Age, il n'y aura qu'un seul spectacle pour les enfants au lieu de 3.

M. QUERAUD dit que :

- puisqu'on n'augmente pas les impôts, en contrepartie tout le monde doit faire des efforts. Si les finances sont plus saines l'année prochaine, on verra... Le budget communal est déjà très serré, tout le monde doit y participer.
- de plus la maison de retraite est un gouffre : que faut-il faire ?

M. le Maire donne lecture du courrier du Président du Foyer Rural, mentionnant qu'il démissionnera si l'association doit louer la Maison des Loisirs.

Si on maintient la baisse des subventions, c'est pour toutes les associations.

M. le Maire demande « Etes-vous « pour » la proposition de la commission des Finances ? »

**VOTANTS : 12            POUR : 9            CONTRE : 3**

#### **VI – PARTICIPATION FINANCIÈRE À L'ASSOCIATION CANTONALE DE MAINTIEN À DOMICILE**

Il s'agit d'une cotisation à tarif imposé selon le nombre d'habitants.

M. le Maire a rencontré M. VITTU, Président de l'ACMD. Il lui a proposé une diminution de la cotisation de la Commune, car le bâtiment est mis gracieusement à disposition de l'association.

M. VITTU a répondu que la baisse de cotisation n'était pas possible, de même que l'association ne peut pas payer de location.

M. le Maire propose :

- de conserver le montant de la cotisation,
- de rencontrer les Maires des communes concernées pour qu'ils participent aux frais de fonctionnement du bâtiment.

M. MAILLASSON souligne que c'est le rôle social du Conseil Général que d'aider cette association.

M. le Maire demande aux membres du Conseil Municipal si quelqu'un est contre la participation financière à l'ACMD.

Tout le monde « se sent obligé » de valider cette participation.

#### **VII – Personnel Communal : création et suppression de grades**

La Commission Administrative Paritaire a émis un avis favorable à l'avancement de grade de certains agents.

Pour ce faire, le Conseil Municipal doit créer les grades correspondants, et supprimer les grades actuels, à savoir :

2 grades d'Adjoint Technique Territorial de 2<sup>e</sup> classe et 2 grades d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>e</sup> classe seraient supprimés.

2 grades d'Adjoint Technique Territorial de 1<sup>ère</sup> classe et 2 grades d'Adjoint Technique Principal de 1<sup>ère</sup> classe seraient créés.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.**

#### **VIII – VOTE DU BUDGET COMMUNAL 2015**

Les dotations de l'Etat pour 2015 ont baissé de 41 820 €.

En 2013, la Commune n'a pas perçu une partie du loyer de la Résidence du Cèdre, soit 39 936.54 €.

En 2014 :

- la Commune a annulé la restauration de la Résidence du Cèdre pour un montant de 92 072.92 €,

- en mars, la Commune a dû souscrire une ouverture de crédit de 100 000 € pour pallier au manque de trésorerie,
- aucun titre de loyer n'a été émis, soit 51 957.15 €,
- en ce qui concerne la restauration : sur un montant de titres de 100 617.51 € émis, 87 638.95 € restent impayés.

A ce jour, la Résidence du Cèdre a réglé pour 2015 :

- un mois de loyer soit 4 221.28 €,
- 3 quinzaines de restauration, soit 12 340.13 €.

Montant total non perçu par la Commune : 271 605.56 € de 2013 et 2014.

De plus, le montant des impayés de la Commune s'élève à 60 000 €, le montant des factures non réglées à ce jour, s'élève à 80 000 € soit un manque de trésorerie estimé à 450 000 € pour la Commune.

Cette année, on peut estimer que la Commune devra aider la Résidence du Cèdre à hauteur de 110 000 € (loyer + restauration).

M. QUERAUD dit : « tout le monde crie au scandale dès qu'on parle de la maison de retraite... »

Mme LABARRE rappelle que le Conseil Général refuse les augmentations demandées.

3 solutions proposées :

- diminuer le nombre de lits médicalisés, mais dans ce cas l'ARS va diminuer sa subvention,
- se rattacher à un autre établissement,
- les factures de restauration devront être émises directement à la Résidence du Cèdre.

Il faut rencontrer les élus départementaux, les Maires concernés pour essayer de sauver la maison de retraite.

Il faut éviter le « triangle » pour le paiement des factures de restauration, il faut trouver la solution avant de dénoncer le contrat existant.

M. le Maire a rencontré M. Pascal DAVID, pour lui expliquer son souhait de renégocier le contrat de restauration.

Le budget communal s'équilibre :

En section de Fonctionnement à 1 578 283.03 €.

En section d'Investissement à 418 300.27 €.

Mme LABORDE fait une remarque sur le chapitre 65 : « il se dit dans le Bourg qu'on a augmenté les indemnités de fonctions des élus et baissé les subventions.. ».

M. le Maire rappelle que les indemnités sont les mêmes que celles du précédent mandat, qu'elles ont été votées en début de mandat et n'ont été modifiées qu'à la baisse peu de temps après, suite à une erreur de calcul.

M. GRIFFON souligne que le Maire a refusé une indemnité supérieure pour compenser son salaire.

**Le budget communal est adopté à l'unanimité.**

#### **IX – SAUR : INTÉGRATION DES SURCÔÛTS LIÉS AUX ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES DE LA RÉFORME ANTI-ENDOMMAGEMENT DES CANALISATIONS.**

Le Maire explique que les communes ont l'obligation de repérer les réseaux :

Repérage de classe C : le coût serait de 2 374 €, réparti sur les abonnés.

Un avenant a été établi par la SAUR .

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reporter sa décision au prochain Conseil Municipal auquel seront conviés les représentants de la SAUR, afin d'expliquer les coûts de ces interventions.**

#### **X – DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT « CITOYENNETÉ »**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Mme Marie-Louise DRU, en qualité de correspondant « citoyenneté ».**

#### **XI – DON D'UNE CONCESSION DE CIMETIÈRE**

Le Maire donne lecture du courrier de M. Jacques LACOUR et de sa sœur Mme Françoise GILLARDEAU souhaitant donner à la Commune, leur concession de cimetière (n° 336).

**Adopté à l'unanimité.**

#### **XII – DEMANDE D'ACQUISITION DU CHEMIN D'EXPLOITATION CADASTRÉ SECTION X N° 373 À PEUCHAUD.**

Ce chemin ne desservant qu'une seule propriété, le Conseil Municipal émet un avis favorable à sa vente au prix de 0.15 € le m<sup>2</sup>, tous les frais relatifs à cette vente seront à la charge de l'acquéreur.

#### **XIII – CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE SALLES DU COLLÈGE POUR L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE ET MATERNELLE.**

M. le Maire explique qu'il s'agit de formaliser par écrit ce qui existe déjà.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer cette convention.**

#### **XIV – LOCATION DE LA MAISON DES LOISIRS**

Il est dommage que St-Sulpice ait une salle des fêtes et qu'elle ne soit pas louée.

En se basant sur ce qui se passe dans les communes environnantes, un projet de règlement intérieur a été établi.

Après lecture, le problème est la location aux associations communales.

M. GRIFFON souligne que le chauffage fonctionne en permanence dans la salle : a-t-on besoin de le faire payer ?

Mme LABARRE propose de différencier le prix traiteur extérieur de celui des personnes extérieures.

M. GRIFFON propose que toutes les personnes extérieures paient le même prix.

Après discussions, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte :

- la gratuité de la salle aux associations communales,
- le règlement intérieur.

Les associations communales seront prioritaires pour l'occupation de la Maison des Loisirs.

#### **XV – PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL**

Le P.L.U.I. est un projet porté par la Communauté de Communes Brame-Benaize, intégralement pris en charge par celle-ci et subventionné à 80 %.

M. le Maire propose que la Commune adhère au P.L.U.I.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette proposition.**

#### **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- Mme LABARRE a sollicité une subvention exceptionnelle de la Communauté de Communes Brame-Benaize pour la maison de retraite :
  - la commission Finances a refusé, même si ses membres sont conscients du problème : il faut trouver des solutions pérennes,
  - la Communauté de Communes Brame-Benaize n'a pas encore la compétence sociale.
- La banda « Diapason » bénéficie d'une subvention de la communauté de communes et on a beaucoup de difficultés à obtenir son intervention sur St-Sulpice.
- Taxi-car : pas de suite donnée à ce jour.
- Rentrée scolaire 2015 : 1 poste d'enseignant devrait être supprimé par l'Inspection Académique à la rentrée.
- Course cycliste : les Boucles de la Haute-Vienne se dérouleront le 25 avril. 50 convocations de signaleurs ont été adressées, seules 5 réponses sont positives.  
M. MAILLASSON sera absent ce jour-là, c'est M. QUERAUD qui le remplacera.
- Journée des Communaux : Samedi 23 Mai, cette journée est financée par les élus qui perçoivent une indemnité.

## **PROCÈS -VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 JUIN 2015**

**LE CONSEIL MUNICIPAL S'EST RÉUNI, EN SESSION ORDINAIRE, LE 5 JUIN 2015 À 20 HEURES, SELON CONVOCATION DU 20 MAI 2015, SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. ALAIN JOUANNY, MAIRE.**

**ABSENTS :** Hervé BERNARD – Bernard GRIFFON – Jessica SERETNY

**POUVOIRS DE :** Bernard GRIFFON pour Alain JOUANNY

Hervé BERNARD pour Michel DONY

Jessica SERETNY pour Josiane LABORDE

Mme Michelle ALBIERO a été élue secrétaire de séance.

#### **I – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 AVRIL 2015**

M. DONY fait remarquer que Mme DRU a donné un pouvoir à Mme LABARRE, alors qu'on a refusé un pouvoir à Mme PINARDON.

Le Maire demande à la secrétaire de s'expliquer. Celle-ci confirme avoir dit à Mme PINARDON que les pouvoirs ne sont pas valables pour le vote des budgets.

M. le Maire dit qu'il s'agit là d'une incompréhension.

M. DONY remarque une erreur dans le tableau synthétique des prêts transmis pour la séance du 3 Avril dernier : M. le Maire vérifiera et en informera le Conseil Municipal lors de la prochaine séance.

M. JOUANNY informe qu'il est impossible de renégocier les prêts en cours, car les frais sont trop importants.

**Le procès-verbal du 3 Avril 2015 est adopté à l'unanimité.**

## **II – MODIFICATION DES INDEMNITÉS DES ÉLUS**

M. le Maire rappelle que depuis les élections départementales de Mars 2015, la Commune n'est plus chef-lieu de canton.

En conséquence, il convient de diminuer les indemnités des élus de 15 %, soit :

	<b>Montant mensuel brut depuis Mars 2014</b>	<b>Montant mensuel brut au 1<sup>er</sup> Avril 2015</b>
Maire	1 472.69 €	1 280.72 €
Adjoint	642.21 €	558.44 €
Conseillers délégués	314.38 €	314.38 €

## **III – COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BRAME-BENAIZE**

- approbation des montants de compensation 2015 et 2016

Les montants attribués à notre commune s'élèvent à 21 131.26 € par an.

**Adopté à l'unanimité.**

- prise de compétence en matière d'aménagement numérique

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer pour le transfert de la compétence en matière d'aménagement numérique à la Communauté de communes Brame-Benaize :

**VOTANTS : 15 POUR : 10 CONTRE : 1 ABSTENTIONS : 4**

## **IV – PRIX DE VENTE DES TERRAINS AU LOTISSEMENT « LES BOUGUILLONS »**

Le bornage a été réalisé. La surface totale à vendre est de 15 411 m<sup>2</sup>. Le montant des dépenses réalisées s'élève à 161 647.19 €. Il reste à faire les enrobés pour un montant d'environ 45 000 €.

Le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le prix de vente des terrains du lotissement à 12 € le m<sup>2</sup>.

**Adopté à l'unanimité.**

## **V- Demandes de subvention des associations « D'Ici et d'Ailleurs » et de « Lamarinou »**

- **« D'Ici et d'Ailleurs »**

M. le Maire propose d'accorder une subvention de 160 €.

M. le Maire souligne, que lors de leur manifestation d'Avril, il a vu de nouvelles personnes, c'est un plus pour faire connaître la Commune.

Mme LABORDE précise que lors de la création de l'association, elle a reçu l'une des responsables qui a dit qu'elle ne demanderait pas de subvention cette année.

M. DONY : « est ce qu'on dit que le budget est voté donc on n'accorde pas de subvention, sinon d'autres associations peuvent se créer et on sera obligé de verser des subventions ».

M. le Maire propose de voter :

**VOTANTS : 15 PAS DE SUBVENTION CETTE ANNÉE : 9 POUR UNE SUBVENTION CETTE ANNÉE : 1 ABSTENTIONS : 5**

- **« Lamarinou »**

Une subvention a déjà été accordée. Le village est bien fleuri.

M. QUERAUD dit « on ne fleurit pas le Bourg, on ne va pas fleurir les villages ».

M. JOUANNY rappelle qu'une association a laissé sa subvention. Il serait mal venu d'attribuer 2 subventions à la même association.

Le Maire propose de voter :

**VOTANTS : 15 POUR NE PAS DONNER UNE NOUVELLE SUBVENTION : 14 ABSTENTIONS : 1**

## **VI – PERSONNEL COMMUNAL : CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE 2<sup>E</sup> CLASSE**

*Le huis clos est demandé.*

Il s'agit de finaliser un emploi existant.

**Adopté à l'unanimité.**

## **PROCÈS -VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 JUILLET 2015**

**LE CONSEIL MUNICIPAL S'EST RÉUNI, EN SESSION ORDINAIRE, LE 8 JUILLET 2015 À 20 HEURES, SELON CONVOCATION DU 26 JUIN 2015, SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. ALAIN JOUANNY MAIRE.**

**ABSENTS :** Hervé BERNARD, Bernard GRIFFON, Yves ELIE

**POUVOIRS DE :** Hervé BERNARD pour Michel DONY

Yves ELIE pour Nathalie LABARRE

Bernard GRIFFON pour Alain JOUANNY

Mme Marie-Louise DRU a été élue secrétaire de séance.

### **I – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 JUIN 2015**

**Adopté à l'unanimité.**

### **II – SAUR : compte-rendu technique annuel**

MM. David TONNELIER et Lionel FLEYTOUX présentent la loi anti-endommagement des réseaux et expliquent, notamment, le géo-référencement en classe A.

La localisation des canalisations est obligatoire et doit être faite entre 2019 et 2026.

La SAUR dès maintenant, doit géo-référencer ses interventions. Ce qui occasionne des investissements importants : GPS, modification des bases de données, guichet unique.

Si les plans ne sont pas établis en classe A, des pénalités financières peuvent être demandées à la SAUR (ou à la Commune pour les réseaux d'assainissement).

Pour financer ses investissements, la SAUR propose un avenant au contrat d'un montant de 2 374 € par an. Cette somme sera répercutée sur les factures des abonnés :

Part fixe : 27.85 €

Consommation 1.7184 € le m<sup>3</sup>

Michel DONY remarque que c'est encore le citoyen qui paie..., il demande si le géo-référencement de l'assainissement doit être fait.

M. TONNELIER informe que le coût estimatif du géo-référencement des réseaux d'assainissement est d'environ 10 000 €. Il précise que l'Agence de l'Eau peut financer cette opération à hauteur de 50 %

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer l'avenant avec la SAUR.**

### **III – Travaux d'assainissement : choix de l'entreprise**

M. le Maire présente les devis établis :

LOIZEAU : 85 833.27 € H.T.

ROCHE : 89 104.31 € H.T.

GAVANIER : 89 558.45 € H.T.

Il propose au Conseil Municipal de retenir l'entreprise LOIZEAU.

**Adopté à l'unanimité.**

### **IV – Modification du règlement du lotissement Les Bouguillons « surface des lots »**

	<b>Surface initiale</b>	<b>Surface réelle après bornage</b>
Lot n° 1	1 183 m <sup>2</sup>	1 098 m <sup>2</sup>
Lot n° 2	1 172 m <sup>2</sup>	1 175 m <sup>2</sup>
Lot n° 3	1 143 m <sup>2</sup>	1 145 m <sup>2</sup>
Lot n° 4	1 083 m <sup>2</sup>	1 084 m <sup>2</sup>
Lot n° 5	1 077 m <sup>2</sup>	1 077 m <sup>2</sup>
Lot n° 6	645 m <sup>2</sup>	660 m <sup>2</sup>
Lot n° 7	914 m <sup>2</sup>	902 m <sup>2</sup>
Lot n° 8	660 m <sup>2</sup>	658 m <sup>2</sup>

Lot n° 9	826 m <sup>2</sup>	825 m <sup>2</sup>
Lot n° 10	855 m <sup>2</sup>	862 m <sup>2</sup>
Lot n° 11	1 051 m <sup>2</sup>	1 050 m <sup>2</sup>
Lot n° 12	1 585 m <sup>2</sup>	1 585 m <sup>2</sup>
Lot n° 13	1 136 m <sup>2</sup>	1 135 m <sup>2</sup>
Lot n° 14	1 103 m <sup>2</sup>	1 102 m <sup>2</sup>
Lot n° 15	1 038 m <sup>2</sup>	1 053 m <sup>2</sup>

**Adopté à l'unanimité.**

#### **V- EXTINCTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC**

Michel QUERAUD explique, que dans un souci d'économie financière, il a été demandé au SEHV d'établir des devis pour l'extinction de l'éclairage public de 23 h à 5 h 30 :

##### Pour toute la commune :

L'investissement est d'environ 32 000 € pour une économie d'environ 12 700 € par an. La durée d'amortissement global serait de 2 ans et 6 mois.

##### Pour le Bourg uniquement :

L'investissement est d'environ 7 500 € pour une économie d'environ 9 900 € par an. La durée d'amortissement global serait de 9 mois.

Dans les villages, l'amortissement se ferait entre 10 et 30 ans.

Monique PINARDON trouve que l'extinction à 23 h, c'est un peu tôt.

Alain JOUANNY précise que l'été, l'éclairage public ne sera pas allumé à 5 h 30.

Michel DONY demande si on est sûr de pouvoir éteindre, car lorsque la réduction d'intensité a été installée, le SEHV avait dit qu'on ne pourrait pas éteindre.

Michel QUERAUD confirme qu'il est possible d'éteindre.

Jacques VALLAUD propose que si on investit dans le Bourg, 2 ans après on pourrait faire les villages.

Michelle ALBIERO demande s'il est possible de revoir l'implantation des lampadaires.

Alain JOUANNY dit qu'effectivement il faudrait faire un état des lieux des lampadaires, car certains sont inutiles.

Michel DONY a discuté avec Hervé BERNARD et tous deux sont favorables à l'extinction de l'éclairage public dans toute la Commune en faisant un emprunt sur 3 ans, ainsi, il n'y aurait pas de différence entre le Bourg et les villages.

Sur le principe de l'extinction de l'éclairage public, Michel DONY et Hervé BERNARD y sont favorables.

##### **Vote :**

Extinction totale de l'éclairage public de toute la Commune

**VOTANTS : 15                      POUR : 2                      CONTRE : 13**

Extinction de l'éclairage public du Bourg

**VOTANTS : 15            POUR : 12            CONTRE : 1            ABSTENTIONS : 2**

#### **VI – CHOIX DU FOURNISSEUR POUR L'ACQUISITION DU GROUPE ÉLECTROGÈNE**

M. le Maire présente les devis :

- AEL                      groupe 30 KVA                      13 383.65 € H.T.  
                                  TVA 20 % ,                      16 060.38 € T.T.C.
- GEMA                      groupe 44 KVA                      13 850 € H.T.  
                                  TVA 10 % ,                      15 235 € T.T.C.

Il propose de commander le groupe électrogène de 44 KVA :

**VOTANTS : 15                      POUR : 13                      CONTRE : 0                      ABSTENTIONS : 2**

Michel DONY demande des explications sur l'installation par GEMA.

M. le Maire dit qu'il appellera la société GEMA avant de signer le devis. Il précise que la dalle et la pose du fourreau seront réalisées par les agents communaux.

Amédée MAILLASSON pense qu'un contrôle de l'APAVE sera nécessaire avant la mise en service du groupe électrogène.

Michel DONY le confirme et précise que ce contrôle sera à la charge de la Commune.

#### **VII – PRÊT POUR L'ACHAT DU GROUPE ÉLECTROGÈNE ET L'EXTINCTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC**

M. le Maire a sollicité des propositions de prêt pour un montant de dépenses calculé au plus juste (coût d'achat – subvention – remboursement de TVA), soit 7 500 € sur une durée de 3 ans :

- La Poste ne prête pas aux communes à moins de 50 000 €

- Caisse d'Épargne :

Taux : 1.04 %      Remboursement mensuel : 493.94 €      Dossier : 80 €

- Crédit Agricole :

Taux : 1.05 %      Remboursement mensuel : 494.02 €      Aucun frais supplémentaire

M. le Maire propose de contracter le prêt auprès du Crédit Agricole.

**Adopté à l'unanimité.**

#### **VIII – TARIF DE LA GARDERIE**

Nathalie LABARRE rappelle qu'actuellement la garderie est facturée 0.50 € la ½ heure.

Elle demande au Conseil Municipal s'il souhaite augmenter ce tarif.

M. le Maire propose de maintenir le tarif à 0.50 €.

**Adopté à l'unanimité.**

#### **IX – AVENANT À LA CONVENTION DE RESTAURATION**

Pour renégocier la partie concernant la restauration de la Résidence du Cèdre, il est nécessaire de modifier la convention de restauration avec M. DAVID.

Un avis d'appel à la concurrence a été lancé pour la restauration de la Résidence du Cèdre. M. DAVID ne souhaite pas faire de proposition car il n'est pas équipé pour la restauration collective.

**Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'avenant à la convention de restauration.**

#### **XIII - SUBVENTION À AVENIR NORD FOOT 87**

M. le Maire explique que :

- la subvention prévue pour l'AMS en début d'année, n'a pas été versée,
- l'AMS a été dissoute,
- un nouveau club a été créé, provenant de la fusion des clubs de St-Sulpice-les-Feuilles, Arnac-la-Poste et St Hilaire-la-Treille : Avenir Nord Foot 87.

Il propose que la subvention prévue à l'AMS d'un montant de 800 € soit versée à Avenir Nord Foot 87.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.**

#### **XIV – REMISE DU SYNDICAT COUL GART EAU SUR CONSOMMATION EAU 2014**

Le montant de la remise s'élève à 16 189.60 €.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire, à émettre le titre de recettes.**

#### **XVIII – WIFI TERRITORIAL**

Si la Communauté de Communes Brame-Benaize prend la compétence numérique, elle aura la possibilité d'implanter des antennes.

Pour St-Sulpice, M. le Maire avait pensé mettre une antenne sur la Place de l'Église et Place du Champ de Foire.

Le prix d'une antenne s'élève à 1 500 € pour couvrir environ 800 mètres.

Si la Communauté de Communes passe le marché, elle peut obtenir 50 % de subvention.

La charge pour la Commune serait donc de 1 500 € pour les 2 antennes.

**Avis favorable, à l'unanimité, du Conseil Municipal.**

## QUESTIONS DIVERSES

- Effectifs de l'école à la prochaine rentrée : 157 élèves.

Du fait de la suppression d'un poste d'enseignant, les classes seront à double-niveau :

TP/PS	22 élèves	CE1/CE2	28 élèves
MS/GS	26 élèves	CM1/CM2	27 élèves
CP/CE1	27 élèves	CM1/CM2	27 élèves

Une commande de mobilier scolaire a été effectuée.

- Licence IV

Mme Sarah GENTIL a proposé à la Commune la licence IV dont elle dispose, au prix de 5 000 €.

Sur le principe, le Conseil Municipal vote :

POUR : 13                      CONTRE : 0                      ABSTENTIONS : 2

Michel DONY dit qu'il faut y réfléchir...

Monique PINARDON, demande si celle de Boismandé est au même prix.

M. le Maire ira voir M. RENAUD, la semaine prochaine.

Une nouvelle délibération sera prise au prochain Conseil Municipal.

- Parc de jeux

Monique PINARDON demande ce qui se passe avec le parc de jeux.

M. le Maire répond qu'il n'est plus aux normes et que des jeux sont cassés. Une évaluation d'achat de jeux a été faite : 10 000 € avec possibilité de subvention du Conseil Départemental à hauteur de 30 %.

- Habillement des agents des services techniques

Chaque agent va se voir attribuer: 2 pantalons, 2 vestes, 2 T-shirts et 1 paire de chaussures.

Une note relative au port des EPI (Eléments de Protection Individuelle) sera remise et signée par chaque agent.

Le Maire souligne qu'en cas de non utilisation des EPI, des sanctions seront prises.

## **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE 2015**

**LE CONSEIL MUNICIPAL S'EST RÉUNI, EN SESSION ORDINAIRE, LE 18 SEPTEMBRE 2015 À 20 HEURES, SELON CONVOCATION DU 7 SEPTEMBRE 2015, SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. ALAIN JOUANNY, MAIRE.**

**ABSENTS :** Yves ELIE, Jessica SERETNY

**POUVOIRS DE :** Yves ELIE pour Bernard GRIFFON  
Jessica SERETNY pour Josiane LABORDE

Mmes Michelle ALBIERO et Christiane GRANDIN ont été élues secrétaires de séance.

### **I – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 JUILLET 2015**

M. DONY demande si des travaux sont prévus au clocher de l'église.

M. le Maire est allé voir, mais quand il a vu l'échelle métallique, il a estimé qu'il était trop dangereux d'aller jusqu'en haut.

Il propose de faire une étude sur les travaux à effectuer sur l'église. Il semble qu'il serait possible d'obtenir une subvention du Conseil Départemental.

Il en sera discuté lors d'un prochain Conseil Municipal.

M. DONY interroge sur la participation citoyenne, M. le Maire dit qu'il n'a pas de nouvelles, il va recontacter la gendarmerie.

**Adopté à l'unanimité.**

### **II – DEMANDE DE SUBVENTIONS**

#### **Conseil Départemental**

- Aire de jeux

Devis Manutan : 11 063.70 € HT

M. MAILLASSON demande s'il y a d'autres devis ?

M. le Maire lui répond que non, mais un seul devis suffit pour demander la subvention. D'autres sociétés seront consultées ultérieurement.

M. DONY demande quand seront installés les nouveaux jeux.

M. le Maire dit que ce sera fait en 2016.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à présenter cette demande de subvention.**

- Réfection de la cour de l'école (Cycle 3)

Devis PIJASSOU : 15 556.50 € HT

Devis EUROVIA : 16 593.67 € HT

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à présenter cette demande de subvention avec le devis d'EUROVIA.**

- Remplacement de menuiseries extérieures sur les bâtiments communaux

Résidence du Cèdre

Devis NAUDON-MATHE 1 668.00 € HT

Devis SAS ADAM 2 284.02 € HT

Salle de la Mairie

Devis NAUDON-MATHE 3 431.70 € HT

Devis SAS ADAM 6 006.08 € HT

Ecole Maternelle

Devis NAUDON- MATHE 2 335.50 € HT

Devis SAS ADAM 2 353.57 € HT

Maison Hallet

Devis NAUDON-MATHE 1 909.50 € HT

Devis SAS ADAM 2 117.10 € HT

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à présenter cette demande de subvention.**

#### **V- RÉGIE DE RECETTES**

M. le Maire propose la mise en place de tickets repas payables d'avance pour les élèves du primaire et les externes du collège.

Un devis a été demandé pour 3000 tickets : 153 € HT

M. BERNARD dit qu'il n'y a pas assez de tickets, il en faut 18 à 20 000 pour une année scolaire.

Mme PINARDON demande comment cela va fonctionner.

M. le Maire explique que le personnel qui est à la cantine contrôlera les tickets au moment de la prise des plateaux.

M. DONY pense qu'il faut faire un essai.

Mme PINARDON demande ce qu'il faut faire avec les parents qui ne paient pas.

M. le Maire dit qu'une facture sera adressée aux familles, en cas de non-paiement, les parents seront convoqués.

M. DONY dit qu'il faut être sévère : prendre les tickets est une obligation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de mettre en place les tickets repas à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2016,
- de verser au régisseur une indemnité de 110 € par an couvrant les frais d'assurance et de cautionnement.

Quand le régisseur ira à la Trésorerie, il sera accompagné d'un élu indemnisé ou d'un collègue des services techniques.

#### **VI – TARIFS EAU ET ASSAINISSEMENT 2016**

Eau :

M. MAILLASSON propose de ne pas modifier les tarifs de l'eau, car le service d'eau était excédentaire à la fin de l'année 2014.

M. le Maire dit que bien que l'on soit dans une politique de réduction des dotations de l'Etat, il ne faut pas obligatoirement faire payer les citoyens.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas modifier les tarifs de l'eau.**

Assainissement : volume facturé aux usagers alimentés par un puits.

M. DONY se demande s'il y a beaucoup d'usagers qui ont un puits et pas de raccordement au réseau d'eau potable. Il souhaite que le listing soit vérifié.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas modifier les tarifs de l'assainissement.**

#### **VII –LOCATION DE LA SALLE DES ANCIENNES ÉCOLES**

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe la location de la salle des anciennes écoles à :

30 € par jour pour les habitants de la Commune,

50 € par jour pour les personnes extérieures.

#### **VIII – LOCATION DE MATÉRIEL : TABLES, BANCS, CHAISES**

M. le Maire explique que ce matériel est prêté mais lorsqu'il faudra le changer c'est la Commune qui paiera.

Après discussion, le Conseil Municipal, moins une abstention, décide :

- de fixer une caution de 100 € pour le prêt des chaises aux habitants de la Commune,
- de fixer une caution de 100 € et un tarif de location unique de 2 € pour une table et 2 bancs.

#### **IX – ACQUISITION D'UNE LICENCE IV**

Mme GENTIL avait proposé 5 000 € pour la licence IV de sa mère. Elle l'a vendue à Limoges.

M. SERFATI propose la sienne, à Boismandé, pour 4 900 €.

M. DONY se demande ce qu'on va en faire ?

M. le Maire souhaite conserver cette licence sur la Commune ; il pense qu'elle pourra servir pour des soirées privées et pour les associations.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette acquisition.**

#### **X – DEMANDE D'ACQUISITION D'UN CHEMIN À BOISMANDÉ**

M. le Maire donne lecture de la demande de M. David GRANT souhaitant acquérir le chemin situé devant sa propriété de Boismandé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le prix de vente à 0.15 € le m<sup>2</sup>, dit que les frais de bornage et les frais d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur.

#### **XI – AUGMENTATION DE LA DURÉE DE TRAVAIL D'UN AGENT**

A la demande d'un agent et après avis favorable du comité technique, M. le Maire propose d'augmenter le temps de travail d'un adjoint technique de 2<sup>e</sup> classe titulaire, chargé des activités périscolaires et de l'entretien des locaux, de 21 Heures à 35 Heures.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'augmenter la durée de travail de ce poste.**

#### **QUESTIONS DIVERSES**

##### **Indemnités des élus**

Elles avaient été diminuées de 15 % après les élections départementales. La délibération a été déclarée illégale par les services préfectoraux. Une rectification a été faite.

##### **Transport à la piscine**

Des devis ont été demandés aux transporteurs locaux :

Thuret	85 € par voyage
Dejoie	75 € par voyage
Gefleur	92 € par voyage
Moreau	105 € par voyage

Ce sont donc les transports Dejoie qui sont retenus pour cette année scolaire.

##### **Effectifs de l'école**

Petite section	24 élèves
Moyenne et grande section	26 élèves
CP	27 élèves
CE1 et CE2	28 élèves
CM1 et CM2	26 élèves

Il y a 6 élèves de plus que l'an dernier, et 3 élèves devraient arriver prochainement.

##### **Repas des aînés**

Il aura lieu le samedi 12 décembre à la Maison des Loisirs.

Le repas sera préparé par M. Pascal DAVID au prix de 20 €.

L'animation sera assurée par Nicolas VIOLET.

Le prix pour les accompagnants est fixé à 23 €.

- **Téléphone mobile**

Pas de nouvelles à ce jour.

- **Info Communauté de Communes Brame-Benaize**

M. BERNARD informe que la loi Nôtre est publiée.

La Communauté de communes Brame-Benaize peut rester en l'état. 9 communautés de communes de la Haute-Vienne doivent fusionner dont Basse-Marche et Bessines.

Basse-Marche souhaite venir vers Brame-Benaize.

De nouvelles compétences pour les communautés de communes :

Urbanisme et droit des sols

Rivières

Assainissement

Déchets : collecte et traitement

Eau potable

Aires d'accueil

## **PROCÈS -VERBAL DE LA SÉANCE EXCEPTIONNELLE DU 8 OCTOBRE 2015**

**LE CONSEIL MUNICIPAL S'EST RÉUNI, EN SESSION EXCEPTIONNELLE, LE 8 OCTOBRE 2015 À 20 HEURES, SELON CONVOCATION DU 5 OCTOBRE 2015, SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. ALAIN JOUANNY, MAIRE.**

**ABSENTS :** Yves ELIE, Hervé BERNARD, Michel DONY

**POUVOIRS DE :** Yves ELIE pour Bernard GRIFFON

Michel DONY pour Josiane LABORDE

Hervé BERNARD pour Monique PINARDON

Mme Josiane LABORDE a été élue secrétaire de séance.

### **I – RESTAURANT SCOLAIRE**

Le Maire rappelle que, depuis un an, il a pris contact avec le Conseil Départemental afin que ce dernier prenne en charge la gestion du restaurant scolaire. Il précise que seul notre restaurant scolaire n'est pas géré par le Conseil Départemental.

Le Conseil Départemental accepte de prendre en charge la gestion du restaurant scolaire, sous réserve de l'accord du Conseil Municipal.

Les enfants de l'école primaire pourront prendre leur repas au restaurant scolaire. La Commune paiera leur restauration au mois selon le nombre de repas pris. Chaque jour, la Commune devra indiquer au collègue le nombre d'élèves déjeunant.

Mme PINARDON demande pourquoi s'agit-il d'une mise à disposition et non d'un transfert ? Qui paiera les gros travaux ?

Le Maire répond qu'à ce jour la Commune a à sa charge toutes les charges de fonctionnement et tous les gros travaux. Si la Commune accepte la convention de mise à disposition, alors le Conseil Départemental prendra en charge toutes les dépenses de fonctionnement, hors personnel communal, et les gros travaux seront financés au prorata du nombre de collégiens pour le Collège et d'élèves du Primaire pour la Commune fréquentant le restaurant scolaire.

La Commune mettra à disposition du service de restauration 2 agents titulaires, qu'elle continuera de rémunérer. Le Conseil Départemental fera donc une réduction sur le prix du repas qui sera facturé 3 € à la Commune au lieu de 3.15 €, (aujourd'hui avec M. DAVID),

Mme PINARDON demande ce que devient la 3<sup>e</sup> personne ?

M. JOUANNY explique que pour l'heure, il s'agit d'un agent contractuel, (remplaçant un agent titulaire en congé de longue maladie), qui sera licencié. L'agent titulaire, à sa reprise, se verra affecté à un autre poste de travail. Il rappelle qu'à ce jour, 3 agents titulaires sont en congé de longue maladie et remplacés par des contractuels.

Mme PINARDON demande si les locaux seront mis à disposition à titre gratuit.

M. JOUANNY répond que oui, comme ils le sont aujourd'hui pour M. DAVID.

Le Conseil Départemental recrute un chef-cuisinier et un second de cuisine. Il doit acheter sur place, ou sur les lieux de production, les produits frais (pains, viande, pommes, légumes, œufs...).

Le Maire demande au Conseil Municipal s'il est d'accord pour la mise à disposition du restaurant scolaire au Conseil Départemental, et par là-même pour l'autoriser à signer les documents y afférents.

**VOTANTS : 15    CONTRE : 0    ABSTENTIONS : 4    POUR : 11**

# PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 26 NOVEMBRE 2015

LE CONSEIL MUNICIPAL S'EST RÉUNI, EN SESSION ORDINAIRE, LE 26 NOVEMBRE 2015 À 20 HEURES, SELON CONVOCATION DU 10 NOVEMBRE 2015, SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. ALAIN JOUANNY, MAIRE.

**ABSENTS :** Yves ELIE,

**POUVOIR DE :** Yves ELIE pour Bernard GRIFFON

Mmes Michelle ALBIERO et Christiane GRANDIN ont été élues secrétaires de séance.

## I – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 18 SEPTEMBRE 2015

Mme LABARRE demande à ce que l'on remplace au paragraphe V, le mot « contrôlera » par « collectera » puis signale qu'il a été oublié dans les questions diverses une classe de CM1-CM2 de 28 élèves.

M. DONY demande quand aura lieu la rencontre citoyenne avec la gendarmerie.

M. le Maire a rencontré le Major, mais à ce jour aucune nouvelle.

M. DONY demande si la Commune a obtenu une subvention du SEHV pour les décorations de Noël.

M. le Maire lui répond que pour cette année l'achat avait été fait avant la demande de subvention, donc nous n'aurons pas de subvention sur les achats de 2015, mais nous pourrions en avoir une en 2016.

M. DONY demande le prix des décorations de Noël.

Mme LABORDE informe qu'il s'agit de décorations de Noël à prix réduit, fournies par Blachère, pour un montant total de 3 977.28 € TTC.

**Adopté à l'unanimité.**

## II – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 OCTOBRE 2015

Concernant la restauration scolaire, M. DONY demande s'il serait possible d'avoir la convention définitive et l'avenant.

M. le Maire dit que oui, mais l'inventaire est juste terminé, donc pour l'instant la convention n'est pas signée ; dès que ce sera fait, chaque conseiller municipal en aura la copie.

M. BERNARD demande quel sera le prix du repas facturé aux familles.

Le Maire rappelle qu'aujourd'hui la Commune paie 3.15 € le repas au prestataire, avec le Conseil Départemental la Commune paiera 3 € le repas, mais pour les familles le prix restera à 2.32 € le repas.

Le prix ne variera que selon l'indice des coûts à la consommation, hors tabac, comme prévu dans la délibération de 2011.

**Le fait de changer de prestataire n'aura aucune incidence sur le prix facturé aux familles des enfants du Primaire.**

M. DONY informe que le Comité de Jumelage reçoit les alsaciens en 2016. Sera-t-il possible d'utiliser la vaisselle de la cantine ?

Le Maire prendra contact avec le Principal du Collège, gestionnaire du service de restauration scolaire, pour lui demander le prêt de la vaisselle.

M. DONY demande s'il pourra utiliser le lave-vaisselle.

M. JOUANNY pense que non, il se renseignera avant la réunion du Comité de Jumelage du 1<sup>er</sup> Décembre.

**Adopté à l'unanimité.**

## III – AVIS SUR LE SCHÉMA DE L'INTERCOMMUNALITÉ

Le Maire informe que le Préfet a proposé :

- de laisser la Communauté de Communes Brame-Benaize et celle de Gartempe-St Pardoux identiques et de fusionner celles du Pays du Haut-Limousin et de Basse-Marche,
- la fusion de la Communauté de Communes Brame-Benaize avec celle de Basse-Marche,
- la fusion entre les Communautés de Communes Brame-Benaize, Basse-Marche et Haut-Limousin et de laisser seule Gartempe-St-Pardoux. Ainsi la Communauté de Communes serait à l'échelle du Pays du Haut-Limousin.

M. QUERAUD s'interroge sur le devenir de Bessines.

M. BERNARD explique qu'il est favorable à un projet de communauté de communes avec l'axe autoroutier et donc avec Bessines, mais le Préfet souhaite que Bessines reste en l'état avec Ambazac et Nantiat.

Le Conseil Communautaire est favorable à une communauté de communes à l'échelle du Pays. M. BERNARD, même minoritaire, souhaite conserver l'axe autoroutier.

Il informe que la Communauté de Communes du Haut Limousin a de grands projets :

- palais des congrès,
- piscine de Bellac,
- théâtre du Cloître et réseau lecture.

Ces projets ne permettent pas de largesse financière, alors que la situation financière de la Communauté de Communes Brame-Benaize est saine. De plus, la Communauté de Communes du Haut-Limousin n'a pas la compétence voirie.

M. BERNARD pense que les nouvelles compétences des communautés de communes vont « déshabiller » les communes.

Si on reste trop petit, le problème sera de mutualiser les compétences.

M. QUERAUD est d'accord pour une communauté sur l'axe A20 mais pas pour la fusion de 4 communautés de communes.

M. DONY s'étonne du revirement de situation, puisque lors d'une précédente réunion, il avait été choisi La Souterraine, ou l'axe A20 et aujourd'hui c'est le Pays...

M. QUERAUD dit que de toute façon c'est le Préfet qui décidera.

M. JOUANNY explique que si une grosse majorité est défavorable aux projets proposés, alors le Préfet modifiera les cartes.

Selon M. BERNARD, 70 % des membres de la Communauté de Communes Brame-Benaize vont voter pour la communauté à l'échelle du Pays du Haut-Limousin.

M. QUERAUD se demande quelles seront nos relations avec les communes de cette grande communauté?

Le Maire demande alors au Conseil Municipal de se prononcer sur la fusion des 4 communautés du Pays du Haut-Limousin :

**VOTANTS : 15      POUR : 11      CONTRE : 4 QUI PRÉFÈRENT CONSERVER L'AXE AUTOROUTIER AVEC GARTEMPE-ST-PARDOUX.**

#### **IV – DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL**

Titulaire et membre de droit : Alain JOUANNY

Suppléant: Bernard GRIFFON

**Avis favorable à l'unanimité.**

#### **V – RÉSIDENCE DU CÈDRE**

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le report du dernier mois de loyer et de la restauration de décembre sur l'année 2016.

Il précise que,

- toutes les factures sont payées à ce jour,
- la ligne de trésorerie de 35 000 € pourra être reconduite pour un an.

Mais si en Décembre il y avait des problèmes pour régler les salaires, serait-il possible de reporter les factures de loyer et de restauration ?

M. DONY dit que de toutes façons les salaires seront payés en premier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce contre le report des factures de Décembre sur 2016. Il précise que ce n'est pas « contre » la maison de retraite mais pour « forcer la main » au Conseil Départemental.

#### **VII – SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE AU C.C.A.S.**

Pour couvrir les dépenses de fin d'année, il serait nécessaire d'attribuer une subvention complémentaire au C.C.A.S. d'un montant de 2 533 €.

**Adopté à l'unanimité.**

#### **IX – DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AUPRÈS DE L'ATEC 87 (AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE)**

Titulaire : Michel QUERAUD

Suppléant : Michel DONY

**Adopté à l'unanimité.**

#### **XI – Demandes d'acquisition des biens de section de Maillasson et Chez Renard**

- Biens de section de Maillasson

M. et Mme HALM souhaitent acquérir la parcelle cadastrée Section Z n° 1122.

Seule Mme BOUTAUD étant la seule éléctrice de la section, M. le Maire propose de la rencontrer et de proposer les autres biens de section aux propriétaires riverains.

- Biens de section de Chez Renard

M. SWINBURNE souhaite acquérir le bien de section situé devant sa propriété, cadastré Section Z n° 93.

Le Maire propose que si les électeurs de la section sont favorables à la vente des biens de section, la Commune pourrait peut-être également céder la parcelle cadastrée Section Z n° 92.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement à ces ventes au prix de 0.15 € le m<sup>2</sup>, les frais d'actes seront à la charge des acquéreurs.**

#### **QUESTIONS DIVERSES**

- **Cérémonie des Voeux**

Elle est fixée au Lundi 11 Janvier 2016.



## SYNDICAT DES ÉTANGS DE LA HAUTE-VIENNE

SAFRAN - 2, avenue Georges-Guingouin  
CS 80912 PANAZOL - 87017 LIMOGES CEDEX 1  
Tél. : 05 87 50 41 90 (le matin) - Fax : 05 87 50 41 89  
E-mail : bcafr@safran87.fr



Madame, Monsieur,

Vous êtes responsable d'un plan d'eau, d'un lac, d'un étang ou d'une retenue collinaire.

La réglementation est en constante évolution.

Notre Syndicat (créé en 1916) diffuse la réglementation afin d'assurer de bonnes relations avec l'Administration et la Fédération des Pêcheurs.

**Aujourd'hui, nous sommes 720 adhérents pour 11 000 étangs environ.**

Devenir adhérent, c'est :

- avoir accès à tous nos services personnalisés ;
- pouvoir assister à l'Assemblée générale et à une réunion annuelle d'information ciblée ;
- pouvoir souscrire une assurance de groupe (option).

Devant les autorités locales, nous défendons nos étangs, dont le vôtre.

Salutations,



Mrs. Mr,

You are responsible for a stretch of water, a lake/pond or a balancing reservoir.

Use regulations are continuously developing.

Our association (created in 1916) diffuses information in order to maintain a good relationship with the government and the fishermen's federation.

**Today, we are only 720 members for approximately 11 000 lakes/ponds.**

Becoming a member of our association enables you :

- to have access to our personalized services ;
- to be invited to our General Assembly, to our target information day ;
- to have a possibility to subscribe to a group insurance policy (optional).

With regards to the local authorities, by strengthening our group, we are able to defend our lakes/pond, including yours.

Best regards,



Sehr geehrte Damen und Herren,

Sie unterhalten eine Teich, einen See oder ein Gewässer. Das Regelwerk bezüglich der Nutzung des Gewässers wird kontinuierlich weiterentwickelt und verändert.

Under 1916 gegründeter Verein hält seine Mitglieder auf dem Laufenden - um eine gute Zusammenarbeit mit Gesetzgeber und Anglerverband zu gewährleisten.

**Bis zum heutigen Tage zählt der Verein nur 720 Mitglieder, bei über 11 000 Gewässern.**

Unserem Verein beizutreten ermöglicht Ihnen :

- Zugang zu unseren personalisierten Dienstleistungen,
- zur Hauptversammlung eingeladen zu werden, einer gezielten Informationsveranstaltung,
- sich einer (freiwilligen) Gruppenversicherung anzuschließen.

Um gemeinsam unseren Einfluss beim Gesetzgeber zu vergrößern, stehen wir zum Schutz unserer Gewässer, auch Ihrem, zur Verfügung.

Mit unseren besten Wünschen,

Serge BARRY



L'ÉLECTRICITÉ EN RÉSEAU



# ZOOM SUR L'ÉLAGAGE

ERDF - Electricité Réseau Distribution France - entreprise à qui la loi a confié la mission du service public de l'électricité, développe, exploite et entretient les réseaux électriques. A ce titre, l'activité d'élagage fait partie de ses missions pour garantir une bonne qualité d'électricité pour chaque utilisateur du réseau public électrique.



- ↳ Câble électrique isolé
- ↳ Câble électrique nu

L'arrêté interministériel du 17 mai 2001 définit "la zone interdite à la végétation autour des câbles électriques avec aucun surplomb de la végétation sur le couloir de l'emprise de la ligne".

Distances minimales que la végétation ne doit pas franchir

Portance	Éclairage	20 à 25 m
Basse tension	1 m	0 m
Haute tension	2m	0 m



## Les règles de sécurité

A respecter aux abords des lignes électriques :

- Ne jamais toucher une ligne, même en câble isolé
- Ne pas s'approcher, ni approcher d'objet à moins de 3 mètres des lignes de tension inférieure à 50 000 volts, à moins de 5 mètres des lignes supérieure à 50 000 volts
- Ne jamais toucher un arbre dont les branches sont trop proches d'un câble nu ou en contact avec un câble isolé
- Ne jamais toucher une branche tombée sur une ligne mais prévenir le service dépannage d'ERDF
- Ne pas faire de feu sous les lignes électriques
- Si un arbre menace une ligne, prévenir le service dépannage d'ERDF

## Les responsabilités

L'élagage est à la charge du propriétaire ou de l'occupant

notamment si les trois conditions suivantes sont réunies :

- La plantation de l'arbre est postérieure à la ligne
- L'arbre n'a pas été planté aux distances légales
- L'arbre est planté en propriété privée et déborde sur le domaine public où est située la ligne

Dans ce cas, l'élagage doit être réalisé par le propriétaire à ses frais ou par une entreprise agréée. **Aucun élagage ne peut être entrepris à moins de 3 m. des lignes sans autorisation au préalable par ERDF par l'envoi d'une DT-DICT sur [www.reseaux-et-canalizations.ineris.fr](http://www.reseaux-et-canalizations.ineris.fr)**

## L'élagage est à la charge d'ERDF

Dans les autres cas ERDF assure l'élagage. Chaque propriétaire en est informé au préalable ainsi que la mairie. Cet élagage est à la charge financière d'ERDF.

Avant toute intervention ERDF informe les propriétaires et les maires. Non propriétaire du bois élagué, ERDF doit laisser sur le terrain ou le long de la route les branches coupées lors de l'élagage.

## Pour contacter ERDF :

- Dépannage Haute-Vienne : 09.72.67.50.87
- Pour toute autre demande : 09.69.32.18.75

ERDF dépense chaque année près de 1,3 million d'euros sur cette activité et traite environ 400 km d'élagage sur les réseaux moyenne et basse tension.



L'ÉLECTRICITÉ EN RÉSEAU

# ETAT CIVIL

# DÉCÈS

Le 11 Janvier 2015, est décédée à Limoges Bernadette, Marie-Thérèse LAVALADE, retraitée, 65 ans, domiciliée Impasse des Bouguillons, célibataire.

Le 10 Février 2015, est décédée à Magnac-Laval Simone, Marie VAUZELLE, retraitée, 93 ans, domiciliée Rue du Commerce, célibataire.

Le 23 Février 2015, est décédé à Magnac-Laval Robert, Georges BARLIER, retraité, 82 ans, domicilié à «Les Bras», célibataire.

Le 5 Mars 2015, est décédée à Magnac-Laval Geneviève, Germaine DELAUNE, retraitée, 86 ans, domiciliée à La Valette, veuve de Marcel, Louis DUCHÈNE.

Le 5 Mars 2015, est décédée à Magnac-Laval Lucette, Marguerite LAVERDAN, retraitée, 82 ans, domiciliée Avenue Jean Jaurès, épouse de Georges, Pierre MAURY.

Le 11 Mars 2015, est décédé à la Résidence du Cèdre Bernard, Henri VAUMOURIN, retraité, 93ans, célibataire.

Le 16 Mars 2015, est décédé à Magnac-Laval André HURBE, retraité, 89 ans, domicilié à «Les Rebras», célibataire.

Le 29 Mars 2015, est décédée à Limoges Marie-Thérèse COZIGOU, retraitée, 83 ans, domiciliée à Montrénaud, veuve de Bruno, Hugo IOTTI.

Le 18 Avril 2015, est décédée à la Résidence du Cèdre Andrée, Renée LAURENT, retraitée, 92ans, veuve d'Albert, René MARGUINAUD.

Le 13 Mai 2015, est décédé à son domicile André, Mathieu BRISSIAUD, retraité, 92 ans, domicilié Rue Léon Mercier, célibataire.

Le 15 Mai 2015, est décédé à Limoges Raymond, Simon POUJAUD, retraité, 84 ans, domicilié Rue des Paveurs, époux de Raymonde, Alice PITHON.

Le 26 Mai 2015, est décédée à Bellac Marie-Louise LAMBERT, retraitée, 90 ans, domiciliée à la Résidence du Cèdre, veuve d'Eugène, Pierre, Joseph PHILIPPON.

Le 29 Mai 2015, est décédée à Limoges Viviane, Ghislaine JAMMOT, sans profession, 60 ans, domiciliée à Boismandé, veuve de Lucien, Guy PARLEBAS.

Le 3 Juin 2015, est décédée à Le Neubourg (Eure) Hélène, Alexandrine, Lucie PASCAUD, retraitée, 88 ans, domiciliée Avenue Jean Jaurès, veuve de Roger, René DUCLOUX.

Le 9 Juillet 2015, est décédé à son domicile Adrien, Gautier, Cornelis KIVITS, retraité, 62 ans, domicilié à Puifférat.

Le 6 Août 2015, est décédée à Magnac-Laval Jeannine LUISSIER, retraitée, 84 ans, domiciliée Rue des Aubépines, veuve de Robert, Denis, Jean, André BOUYER.

Le 6 Août 2015, est décédée à Montsalvy (Cantal) Madeleine, Raymonde, Georgette AUJOURDANNE, retraitée, 94 ans, domiciliée à «Le Noyer», veuve de René JOYEUX.

Le 22 Août 2015, est décédé à Magnac-Laval Roger, Jean RÉJAUD, retraité, 81 ans, domicilié à Maillasson, veuf de Raymonde, Irène, Léa JAMMOT.

Le 24 Août 2015, est décédée à Magnac-Laval Jeanne, Marie-Thérèse DEGAUCHY, retraitée, 92 ans, domiciliée Rue Léon Mercier, veuve de Camille, Fernand GRANDJEAN.

Le 12 Septembre 2015, est décédée à Magnac-Laval Monique, Henriette MEILLAUD, retraitée, 62 ans, domiciliée Rue Albert Joyeux, veuve de Roland PARLEBAS.

Le 12 Septembre 2015, est décédé à Limoges Guy, Michel NADAUD, retraité, 67 ans, domicilié Route de La Souterraine, époux de Marie-Thérèse JOLIVET.

Le 16 Septembre 2015, est décédé à Limoges Jean, Pierre, Pascal GILBERT, retraité, 82 ans, domicilié à la Résidence du Cèdre, célibataire.

Le 24 Septembre 2015, est décédée à la Résidence du Cèdre Madeleine, Marguerite, Marie MÉZIÈRE, retraitée, 85 ans, veuve de Lucien, Frédéric, Alphonse POMMIER.

Le 29 Octobre 2015, est décédé à Magnac-Laval André LELIÈVRE, retraité, 78 ans, domicilié à La Maison Rouge, époux de Ginette, Fernande, SOULAT.

Le 29 Novembre 2015, est décédée à Magnac-Laval Raymonde, Georgette, VIGNAUD, retraitée, 85 ans, domicilié Voie de la Reine, célibataire.

Le 29 Novembre 2015, est décédée à Limoges Marie, Joséphine, Alice BIDAULT, retraitée, 100 ans, domiciliée Rue Léon Mercier, veuve de Robert, Georges, MAZÉRAT.

## MARIAGES



Le 20 Juin 2015 a été célébré le mariage d'Alain, Eugène, Ferdinand, Éric BOURDET, assistant logistique, et de Myriam BEDROUNI, secrétaire commerciale, domiciliés Rue Charles Ferrant.

Le 22 Août 2015 a été célébré le mariage de Siv Chheng TAN, artisan, domicilié à Limoges et de Laurence CARTAULT, vendeuse, domiciliée Rue Albert Joyeux.

Le 26 Décembre 2015 a été célébré le mariage d'Olivier, Pierre, Jacques COUTHIER, kiné-ostéopathe, et de Nicole, Élodie, Germaine CHRUSCIEL, kiné-ostéopathe, domiciliés Rue Jean Jaurès.



## NAISSANCES

Le 15 Janvier 2015, est né à Limoges Nolhan PROVOST, fils de M. et Mme Anthony PROVOST, Lavaupot.

Le 7 Février 2015, est né à Limoges Clément, Gabriel, Victor BONNET, fils de Benoît BONNET et de Sandrine DESMOULINS, Le Bourg.

Le 6 Juin 2015, est né à Limoges Titouan, Morgan MESURE, fils de Julien MESURE et de Justine BATAILLE, Le Monteil.

Le 14 Juin 2015, est né à Limoges Nathaël, Sacha DELAHAYE, fils de M. et Mme Yannick DELAHAYE, Les Bras.

Le 7 Juillet 2015, est né à Guéret Raphaël, Alexandre JOUANNIGOT, fils de Mathieu JOUANNIGOT et de Claire GUITERAS, La Boutinotière.

Le 3 Août 2015, est née à Limoges Carter, Christina ROSE, fille de Paul ROSE et de Nina SWANSON, Puifférat.

Le 11 Octobre 2015, est né à Poitiers Marcel, Ernest, Serge NOWAK-STEIN, fils de Vincent NOWAK et de Manon STEIN, Le Bourg.

---

*L'Actualité de " Bien Vivre à St SULPICE "*



# LES NUMÉROS UTILES



**SAMU**



**GENDARMERIE  
NATIONALE**



**POMPIERS**



**TOUTES  
URGENCES**

## N° D'URGENCE

Gendarmerie de St Sulpice-les-Feuilles 05.55.76.72.44  
Gendarmerie de Magnac-Laval 05.55.68.51.24  
Centre anti-poison 05.61.77.74.47  
SAUR (eau)  
Dépannage 24H/24 et 7j/7 05.87.23.10.01  
EDF/GDF  
Urgence dépannage 09.726.750.87

## MÉDECINS GÉNÉRALISTES

Dr BOURREL 05.55.76.97.97  
4 Rue du 8 Mai 1945  
Dr CARON 05.55.76.96.96  
11 Voie de la Reine

## PHARMACIE

Pharmacie GILLET 05.55.76.71.14  
17 Rue du Commerce

## DENTISTE

Marc ÉNON 05.55.76.70.93  
Voie de la Reine

## CABINETS D'INFIRMIERS

DESBORDES Annie et LAVAUD Sylvie 05.55.76.92.11  
4 Rue Jean Jaurès  
VITTE/BARRET/RÉJAUD 05.55.76.94.67  
Voie de la Reine

## KINÉSITHÉRAPEUTES

AUDOUSSET Pascale 05.55.76.79.45  
20 Rue Albert Joyeux  
COUTHIER Olivier et SAUVAGE Pascal 05.55.76.90.07  
Voie de la Reine

## AMBULANCES

APPEL 2000  
PAILLIER Dominique 05.55.76.94.47  
Boismandé  
SARL DROCHON /FAURIE  
FAURIE Marie 05.55.76.70.06  
Impasse des Bouguillons

## PODOLOGUE

CHÉRIF Salah 05.55.76.76.45  
20 Rue Albert Joyeux

## VÉTÉRINAIRE

LAMBERT ÉRIC 05.55.76.72.70

## LA POSTE

Avenue Jean Jaurès 36 31

## ENSEIGNEMENT

École maternelle 05.55.76.77.91  
École élémentaire (C2) 05.55.76.93.47  
École élémentaire (C3) 05.55.76.72.30  
Collège Fabre d'Églantine 05.55.76.75.83  
Restaurant scolaire 05.55.76.60.75  
(ou s'adresser au collège)

## MAISON DE RETRAITE

Résidence du Cèdre 05.55.76.66.00  
60 Rue Léon Mercier

## CENTRE MÉDICOSOCIAL

Rue du stade 05.55.76.28.98

## DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

(Conseil Départemental 87) 05.55.76.73.44  
Rue Ferdinand Menu

## SOLIDARITÉ

ACMD 05.55.76.79.49  
Croix Rouge 05.55.76.28.98  
Resto du Coeur 05.55.60.42.71

## MÉDIATHÈQUE

Place de l'église 05.55.60.26.92

## OFFICE DE TOURISME

6 Rue Jean Jaurès 05.55.76.92.66

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Mailhac sur Benaize 05.55.76.83.99

**MAIRIE TEL : 05 55 76 73 32 FAX : 05 55 76 58 75**

**HORAIRE OUVERTURE : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.**

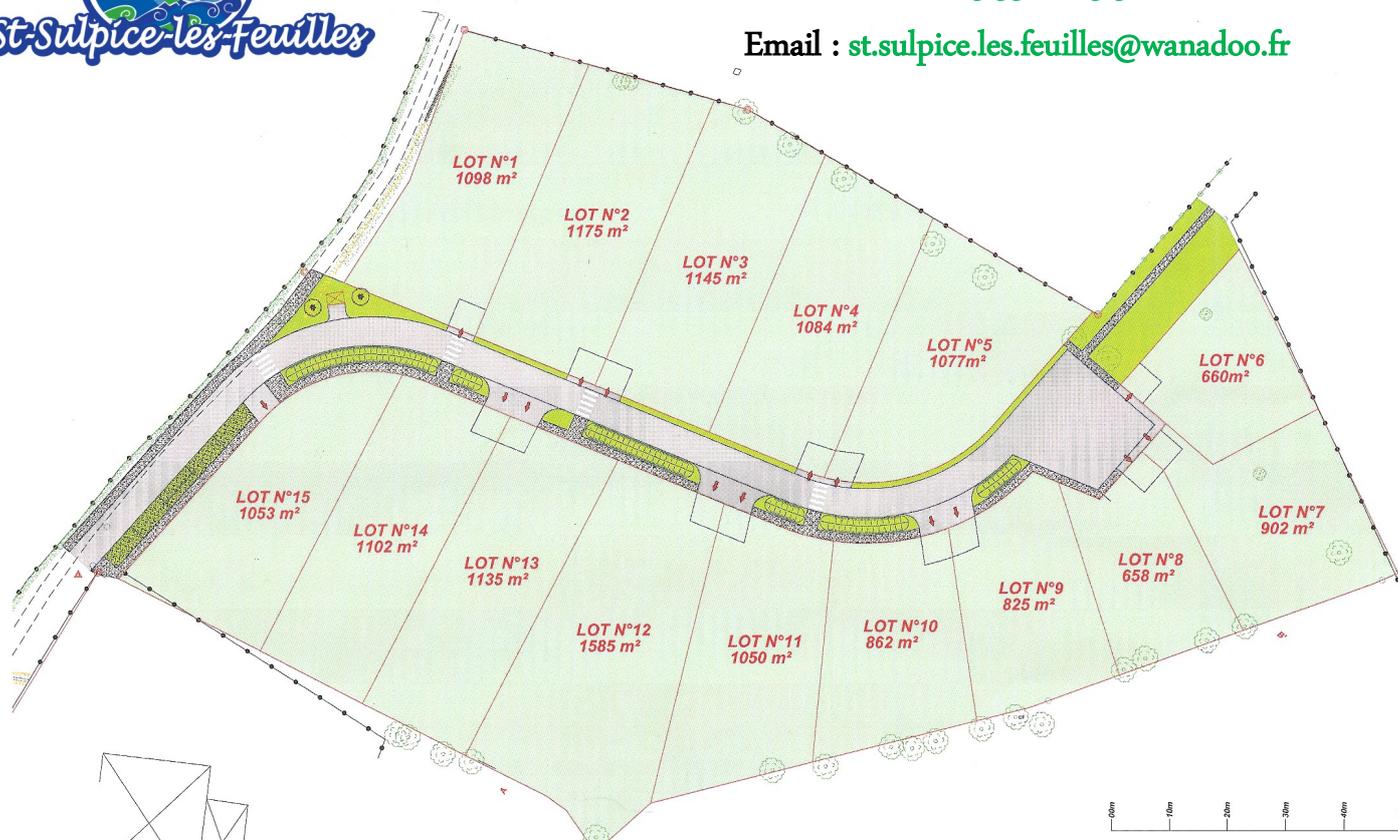
**LOCATIONS DE SALLE : Maison des Loisirs ou salle verte derrière la mairie, en s'adressant au secrétariat.**

# Nouveau lotissement : Les Bouguillons

15 LOTS à vendre de 658m<sup>2</sup> à 1585m<sup>2</sup> prix du m<sup>2</sup> : 12 €  
Pour tout renseignement s'adresser à la Mairie

Tel : 05.55.76.73.32

Email : [st.sulpice.les.feuilles@wanadoo.fr](mailto:st.sulpice.les.feuilles@wanadoo.fr)



## Location de la Maison des Loisirs

La location de la maison des loisirs est ouverte à tous, pour des réceptions, anniversaires, mariages, etc....

Pour tout renseignement s'adresser à la Mairie : 05.55.76.73.32 ou [st.sulpice.les.feuilles@wanadoo.fr](mailto:st.sulpice.les.feuilles@wanadoo.fr)

UTILISATEURS	RECEPTION (une journée)	WEEK-END	OFFICE
Associations et traiteurs extérieurs de la commune	80€	150€	30€
Personnes privées extérieures de la commune	70€	130€	30€
Associations communales	G R A T U I T		
Habitants de la commune (sans intervention d'un traiteur)	50€	100€	30€
Traiteurs de la commune	60€	120€	30€

Directeur de la publication: Alain JOUANNY, Maire de Saint Sulpice-les-Feuilles.

Conception et Réalisation: Commission Communication.

Les textes édités dans ce bulletin sont publiés sous l'entière responsabilité de leurs auteurs.